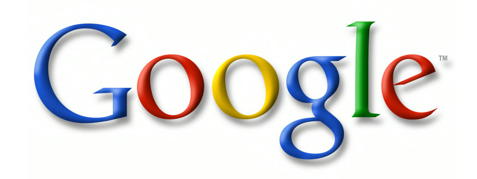


ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1840.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année	7348	de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.
—	6553	de la période julienne.
—	5843	depuis la création, selon l'église.
—	5601	depuis la création selon les Juifs. Commence le 28 septembre 1840.
—	2616	des olympiades, ou la 4e année de la 654e olympiade commence en juillet 1840, en fixant l'ère des olympiades 775 $^{1}/_{2}$ ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.
—	2593	de la fondation de Rome, selon Varron.
—	2587	depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
—	1840	de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1840 du calendrier julien commence le 13 janvier 1840.
—	1776	de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.
—	1256	des Turcs commence le 5 mars 1840
—	258	de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

PRINTEMPS	le	20 Mars	à	0^h58^m	du soir.
ÉTÉ . . .	le	21 Juin	à	10. 5	du matin.
AUTOMNE.	le	23 Sept.	à	0.10	du matin.
HIVER . .	le	21 Déc.	à	5.31	du soir.

ENTRÉE DU SOLEIL

DANS LES SIGNES DU ZODIAQUE.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

20 *Janvier,*	dans le VERSEAU,	à	10^h16^m	du soir.
19 *Février,*	dans les POISSONS,	à	0.58	du soir.
20 *Mars,*	dans le BÉLIER,	à	0.58	du soir.
20 *Avril,*	dans le TAUREAU,	à	1.19	du matin.
21 *Mai,*	dans les GÉMEAUX,	à	1.27	du matin.
21 *Juin,*	dans le CANCER,	à	10. 5	du matin.
22 *Juillet,*	dans le LION,	à	9. 3	du soir.
23 *Août,*	dans la VIERGE,	à	3.34	du matin.
23 *Septembre,*	dans la BALANCE,	à	0.10	du matin.
23 *Octobre,*	dans le SCORPION,	à	8.19	du matin.
22 *Novembre,*	dans le SAGITTAIRE,	à	4.49	du matin.
21 *Décembre,*	dans le CAPRICORNE,	à	5.31	du soir.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ *en* 1800, *et la diminution séculaire de* 48″.

1er Janvier 1840	. . . . . .	23° 27′ 46″,1.
31 Décembre »	. . . . . .	23 27 44,0.

II. Le 4 mars, éclipse annulaire de soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . .	1*h.*	44*m.*	du mat.
Par 71° 2′ longitude orientale.			
2 32 latitude australe.			
Commenc[t] de l'éclipse centrale et annulaire à	2	55	»
Par 55° 5′ longitude orientale.			
14 4 latitude boréale.			
Éclipse centrale et annulaire au méridien à .	4	54	»
Par 113° 39′ longitude orientale.			
43 40 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse centrale et annulaire, à . .	5	35	»
Par 175° 51′ longitude orientale.			
69 43 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse générale à	6	47	»
Par 166° 52′ longitude orientale.			
53 42 latitude boréale.			

Cette éclipse sera visible dans presque toute l'Asie et dans quelques parties de l'Europe et de l'Afrique. On l'apercevra à Moscou.

III. Le 13 août, éclipse partielle de lune, invisible à Bruxelles.

Entrée de la lune dans la pénombre à . .	4*h.*	58*m.*	du mat.
Commencement de l'éclipse à	6	15	»
Milieu à	7	40	»
Fin de l'éclipse à	9	5	»
Sortie de la pénombre à	10	22	»

Grandeur de l'éclipse : 0,607, le diamètre de la lune étant 1.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier	0	6	♎, la Balance	180
1	♉, le Taureau	30	7	♏, le Scorpion	210
2	♊, les Gémeaux	60	8	♐, le Sagittaire	240
3	♋, l'Écrevisse	90	9	♑, le Capricorne	270
4	♌, le Lion	120	10	♒, le Verseau	300
5	♍, la Vierge	150	11	♓, les Poissons	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	9. Matin.	11	5. Matin.	23	0. Soir.	49
2	10.	0	6.	31	1.	24
3	10.	53	7.	33	2	12
4	11.	47	8.	22	3.	11
5	0. Soir.	39	9.	0	4.	24
6	1.	30	9.	26	5.	41
7	2.	18	9.	46	7.	0
8	3.	5	10.	2	8.	19
9	3.	50	10.	16	9.	38
10	4.	35	10.	28	10.	57
11	5.	21	10.	40	———	
12	6.	10	10.	55	0. Matin.	18
13	7.	3	11.	13	1.	43
14	8.	0	11.	37	3.	12
15	9.	2	0. Soir.	12	4.	40
16	10.	6	1.	2	6.	2
17	11.	10	2.	11	7.	10
18	———		3.	34	7.	56
19	0. Matin.	11	5.	1	8.	28
20	1.	7	6.	27	8.	51
21	1.	58	7.	48	9.	8
22	2.	45	9.	5	9.	22
23	3.	28	10.	20	9.	34
24	4.	10	11.	31	9.	45
25	4.	51	———		9.	57
26	5.	33	0. Matin.	44	10.	10
27	6.	18	1	56	10.	28
28	7.	4	3.	8	10	50
29	7.	53	4.	18	11.	20
30	8.	44	5.	22	0. Soir.	2
31	9.	37	6.	16	0.	57

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	6. Matin.	14	2. Soir.	48	10. Matin.	31
11	6.	23	2.	33	10.	28
21	6.	46	2.	41	10.	44
♀	VÉNUS.					
1	4. Matin.	6	1. Soir.	31	8. Matin.	49
11	4.	27	1.	23	8.	55
21	4.	48	1.	20	9.	4
♂	MARS.					
1	9. Matin.	42	6. Soir.	28	2. Soir.	4
11	9.	20	6.	33	1.	57
21	8.	58	6.	39	1.	48
♃	JUPITER.					
1	3. Matin.	14	0. S.	51	8. Matin.	2
11	2.	42	0.	15	7.	28
21	2.	11	11. M.	39	6	54
♄	SATURNE.					
1	6. Matin.	8	2. Soir.	28	10. Matin.	17
11	5.	33	1.	53	9.	42
21	4.	59	1.	17	9.	7
♅	URANUS.					
1	10. Matin.	50	9. Soir.	44	4. Soir.	17
11	10.	11	9.	7	3.	38
21	9.	31	8.	30	3.	1

N. L. le 4, à 9 h. 37 m. du soir. | P. L. le 19, à 0 h. 51 m. du mat.
P. Q. le 12, à 8 h. 15 m. du mat. | D. Q. le 26, à 1 h. 51 du soir.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	10. Mat.	30	6. Matin.	58	2. Soir.	5
2	11.	22	7.	28	3.	23
3	0. Soir.	13	7.	51	4.	43
4	1.	1	8.	10	6.	4
5	1.	47	8.	23	7.	24
6	2.	33	8.	36	8.	45
7	3.	20	8.	48	10.	7
8	4.	8	9.	3	11.	31
9	4.	59	9.	20	———	
10	5.	54	9.	41	0. Matin.	58
11	6.	52	10.	11	2.	25
12	7.	54	10.	54	3.	48
13	8.	57	11.	55	5.	0
14	9.	58	1. Soir.	11	5.	52
15	10.	55	2.	35	6.	29
16	11.	47	4.	0	6.	55
17	———		5.	23	7.	14
18	0. Matin.	35	6.	41	7.	28
19	1.	20	7.	57	7.	40
20	2.	3	9.	11	7.	52
21	2.	45	10.	25	8.	3
22	3.	27	11.	38	8.	16
23	4.	11	———		8.	32
24	4.	56	0. Matin.	51	8.	52
25	5.	44	2.	3	9.	18
26	6.	34	3.	10	9.	54
27	7.	26	4.	7	10.	43
28	8.	19	4.	54	11.	47
29	9.	11	5.	28	1. S.	0

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	7. Matin.	8	3. Soir.	14	11. Mat.	11
11	7.	16	4.	0	11.	38
21	7.	12	5.	3	0. S.	7
♀ VÉNUS.						
1	5. Matin.	6	1. Soir.	25	9. Matin.	15
11	5.	19	1.	35	9.	27
21	5.	25	1.	52	9.	39
♂ MARS.						
1	8. Matin.	31	6. Soir.	46	1. Soir.	38
11	8.	6	6.	51	1.	28
21	7.	40	6.	57	1.	18
♃ JUPITER.						
1	1. Matin.	35	10. Matin.	58	6. Matin.	15
11	1.	0	10.	21	5.	39
21	0.	22	9.	45	5.	2
♄ SATURNE.						
1	4. Matin.	20	0. S.	37	8. Matin.	28
11	3.	45	0.	1	7.	52
21	3.	9	11. M.	24	7.	16
♅ URANUS.						
1	8. Matin.	50	7. Soir.	50	2. Soir.	19
11	8.	11	7.	13	1.	41
21	7.	34	6.	36	1.	4

N. L. le 3, à 2 h. 16 m. du soir. | P. L. le 17, à 2 h. 11 m. du soir.
P. Q. le 10, à 4 h. 22 m. du soir. | D. Q. le 25, à 11 h. 8 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	10. Matin.	3	5. Matin.	54	2. Soir.	20
2	10.	53	6.	13	3.	40
3	11.	39	6.	29	5.	0
4	0. Soir.	26	6.	43	6.	22
5	1.	13	6.	56	7.	47
6	2.	2	7.	10	9.	12
7	2.	53	7.	25	10.	41
8	3.	48	7.	45	——	
9	4.	47	8.	13	0. Matin.	10
10	5.	48	8.	52	1.	36
11	6.	50	9.	47	2.	51
12	7.	51	10.	56	3.	49
13	8.	47	0. Soir.	17	4.	30
14	9.	40	1	40	4.	58
15	10.	29	3.	3	5.	19
16	11.	14	4.	22	5.	35
17	11.	57	5.	38	5.	48
18	——		6.	53	6.	0
19	0 Matin.	40	8.	6	6.	10
20	1.	21	9.	19	6.	23
21	2.	4	10.	32	6.	37
22	2.	49	11.	45	6.	55
23	3.	36	——		7.	19
24	4.	26	0. Matin.	55	7.	50
25	5.	17	1.	56	8.	34
26	6.	9	2.	48	9.	31
27	7.	1	3.	26	10.	40
28	7.	52	3	55	11.	55
29	8.	40	4.	17	1. Soir.	14
30	9.	28	4.	35	2.	34
31	10.	15	4	49	3.	56

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes. tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	**MERCURE.**					
1	7 Matin.	4	6. Soir.	5	0 Soir.	35
11	6.	47	7.	17	1.	2
21	6.	19	8.	3	1.	12
♀	**VÉNUS.**					
1	5 Matin.	25	2. Soir.	12	9. Matin.	49
11	5.	19	2.	40	9	59
21	5.	10	3.	4	10	8
♂	**MARS.**					
1	7. Matin.	16	7. Soir.	0	1. Soir.	8
11	6.	48	7.	5	0.	56
21	6.	22	7.	9	0.	45
♃	**JUPITER.**					
1	11. Soir.	47	9. Matin.	10	4 Matin.	27
11	11.	7	8.	30	3.	47
21	10.	25	7.	50	3.	7
♄	**SATURNE.**					
1	2. Matin.	36	10. Matin.	51	6. Matin.	42
11	1.	58	10.	13	6.	4
21	1.	20	9.	35	5.	26
♅	**URANUS.**					
1	6. Matin.	59	6. Soir.	5	0. S.	31
11	6.	20	5.	28	11. M.	53
21	5.	41	4.	51	11.	16

N. L. le 4, à 4 h. 23 m. du mat. | P. L. le 18, à 4 h 48 m. du mat.
P. Q. le 10, à 11 h. 26 m. du soir. | D. Q. le 26, à 6 h. 59 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	11. Mat.	3	5. Matin.	2	5. Soir.	20
2	11.	51	5.	15	6.	45
3	0. Soir.	43	5.	30	8.	16
4	1.	38	5.	48	9.	47
5	2.	37	6.	14	11.	18
6	3.	39	6.	50	———	
7	4.	43	7.	40	0. Matin.	40
8	5.	46	8.	47	1.	45
9	6.	44	10.	6	2.	31
10	7.	37	11.	30	3.	3
11	8.	26	0. Soir.	51	3.	25
12	9.	12	2.	10	3.	42
13	9.	55	3.	25	3.	55
14	10.	37	4.	39	4.	8
15	11.	18	5.	51	4.	19
16	———		7.	4	4.	31
17	0. Matin.	0	8.	17	4.	45
18	0.	45	9.	30	5.	1
19	1.	31	10.	40	5.	22
20	2.	19	11.	45	5.	51
21	3.	9	———		6.	30
22	4.	1	0. Matin.	40	7.	22
23	4.	53	1.	24	8.	25
24	5.	43	1.	55	9.	36
25	6.	31	2.	19	10.	52
26	7.	18	2.	36	0. Soir.	10
27	8.	5	2.	52	1.	29
28	8.	50	3.	5	2.	50
29	9.	38	3.	20	4.	13
30	10.	28	3.	34	5.	41

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE					
1	5. Matin.	36	7. Soir.	38	0. S.	37
11	4.	55	6.	18	11. M.	36
21	4.	25	5.	7	10.	46
♀	VÉNUS.					
1	4. Matin.	54	3. Soir.	37	10. Matin.	16
11	4.	38	4.	6	10.	22
21	4.	20	4.	34	10.	27
♂	MARS.					
1	5. Matin.	54	7. Soir.	13	0. Soir.	33
11	5.	27	7.	16	0.	21
21	5.	2	7.	20	0.	10
♃	JUPITER.					
1	9. Soir.	38	7. Matin.	5	2. Matin.	20
11	8.	53	6.	23	1.	37
21	8.	8	5.	41	0.	53
♄	SATURNE.					
1	0. M.	37	8. Matin.	52	4. Matin.	43
11	11. S.	57	8.	12	4.	3
21	11.	16	7.	31	3.	22
♅	URANUS.					
1	4. Matin.	59	4. Soir.	12	10. Matin.	35
11	4	20	3.	36	9.	57
21	3.	41	3.	0	9.	20

N. L. le 2, à 3 h. 38 m. du soir. | P. L. le 16, à 8 h. 13 m. du soir.
P. Q. le 9, à 6 h. 39 m. du mat. | D. Q. le 25, à 0 h. 4 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	11. M. Soir. 21	3. Matin. 50	7. Soir. 13
2	0. 20	4. 13	8. 47
3	1. 23	4. 45	10. 15
4	2. 28	5. 29	11. 30
5	3. 34	6. 32	———
6	4. 37	7. 51	0. Matin. 26
7	5. 33	9. 15	1. 5
8	6. 24	10. 40	1. 30
9	7. 11	0. Soir. 0	1. 48
10	7. 55	1. 16	2. 3
11	8. 36	2 29	2. 15
12	9. 17	3 40	2. 27
13	9. 59	4. 53	2. 39
14	10. 42	6. 5	2. 51
15	11. 27	7. 18	3. 7
16	———	8. 39	3. 27
17	0. Matin. 15	9. 37	3. 54
18	1. 6	10. 35	4. 30
19	1. 57	11. 21	5. 18
20	2. 48	11. 56	6. 17
21	3. 38	———	7. 25
22	4. 27	0. Matin. 22	8. 39
23	5. 13	0. 42	9. 54
24	5. 58	0. 57	11. 10
25	6. 42	1. 11	0. Soir. 27
26	7. 27	1. 23	1. 47
27	8. 15	1. 37	3. 10
28	9. 5	1. 52	4. 38
29	10. 0	2. 12	6. 9
30	11. 0	2 38	7. 41
31	0. S. 6	3. 15	9. 5

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	4. Matin. 3	4. Soir. 44	10. Matin. 23
11	3. 45	4. 57	10. 21
21	3. 30	5 40	10. 35
♀	**VÉNUS.**		
1	4. Matin. 2	5. Soir. 3	10 Matin. 33
11	3. 45	5 33	10. 39
21	3 31	6. 3	10. 46
♂	**MARS.**		
1	4. Matin. 37	7. Soir. 22	11. Matin. 59
11	4. 15	7. 24	11. 49
21	3. 53	7. 25	11. 39
♃	**JUPITER.**		
1	7. Soir. 21	4. Matin. 59	0. M. S. 9
11	6 35	4. 18	11. 24
21	5. 49	3. 36	10 41
♄	**SATURNE.**		
1	10. Soir. 34	6. Matin. 50	2. Matin. 41
11	9. 52	6. 8	1. 59
21	9. 9	5. 26	1. 17
♅	**URANUS.**		
1	3. Matin. 3	2. Soir. 22	8. Matin. 41
11	2. 25	1. 45	8 4
21	1. 47	1. 8	7. 23

N. L. le 2, à 0 h. 23 m. du mat.
P. Q. le 8, à 3 h. 7 m. du soir.
P. L. le 16, à 11 h. 48 m. du mat.
D. Q. le 24, à 1 h. 41 m. du soir.
N. L. le 31, à 7 h. 32 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen H.	M.
1	1.	14 Soir.	4.	12 Matin.	10.	12 Soir.
2	2.	20	5.	24	10.	58
3	3.	21	6.	50	11.	30
4	4.	17	8.	18	11.	53
5	5.	7	9.	44	———	
6	5.	52	11.	3	0.	10 Matin.
7	6.	35	0.	19 Soir.	0.	23
8	7.	16	1.	31	0.	35
9	7.	58	2.	43	0.	46
10	8.	41	3.	55	1.	0
11	9.	25	5.	7	1.	14
12	10.	12	6.	19	1.	32
13	11.	2	7.	28	1.	56
14	11.	52	8.	29	2.	30
15	———		9.	20	3.	13
16	0.	44 Matin.	9.	58	4.	10
17	1.	35	10.	25	5.	16
18	2.	23	10.	47	6.	29
19	3.	10	11.	3	7.	43
20	3.	56	11.	17	8.	58
21	4.	40	11.	30	10.	13
22	5.	23	11.	43	11.	30
23	6.	8	11.	57	0.	49 Soir.
24	6.	55	———		2.	12
25	7.	47	0.	14 Matin.	3.	39
26	8.	44	0.	36	5.	10
27	9.	46	1.	8	6.	39
28	10.	51	1.	54	7.	54
29	11.	58	2.	58	8.	49
30	1.	3 S.	3.	49	9.	27

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	3.	27 Matin.	6.	55 Soir.	11.	11 M.
11	3.	45	8.	20	0.	2 S.
21	4.	34	9.	18	0.	56
♀	VÉNUS.					
1	3.	18 Matin.	6.	36 Soir.	10.	57 Matin.
11	3.	12	7.	5	11.	8
21	3.	13	7.	31	11.	21
♂	MARS.					
1	3.	31 Matin.	7.	25 Soir.	11.	28 Matin.
11	3.	13	7.	23	11.	18
21	2.	57	7.	20	11.	8
♃	JUPITER.					
1	5.	0 Soir.	2.	47 Matin.	9.	52 Soir.
11	4.	15	2.	6	9.	10
21	3.	32	1.	25	8.	28
♄	SATURNE.					
1	8.	23 Soir.	4.	41 Matin.	0	31 M.
11	7.	40	3.	59	11.	48 S.
21	6.	58	3.	17	11.	6
♅	URANUS.					
1	1.	3 M.	0.	26 S.	6.	43 Matin.
11	0.	23 Mta.	11.	46 Mat.	6.	4
21	11.	43 S.	11.	6	5.	25

P. Q. le 7, à 1 h. 34 m. du mat. | D. Q. le 22, à 11 h. 48 m. du soir.
P. L. le 15, à 3 h. 6 m. du mat. | N. L. le 29, à 2 h. 16 m. du soir.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	2. 3 Soir.	5. 47 Matin.	9. 54 Soir.
2	2. 56	7. 17	10. 12
3	3. 45	8. 41	10. 27
4	4. 30	10. 1	10. 41
5	5. 13	11. 17	10. 53
6	5. 55	0. 31 Soir.	11. 5
7	6. 38	1. 44	11. 20
8	7. 23	2. 57	11. 37
9	8. 9	4. 10	———
10	8. 58	5. 20	0. 0 M
11	9. 48	6. 24	0. 29 atin.
12	10. 40	7. 18	1. 9
13	11. 31	7. 59	2. 2
14	———	8. 30	3. 6
15	0. 21 M	8. 54	4. 18
16	1. 10 atin.	9. 12	5. 33
17	1. 55	9. 26	6. 49
18	2. 39	9. 39	8. 5
19	3. 23	9. 51	9. 20
20	4. 7	10. 5	10. 38
21	4. 52	10. 20	11. 56
22	5. 40	10. 38	1. 20 Soir.
23	6. 33	11. 5	2. 47
24	7. 31	11. 41	4. 14
25	8. 34	———	5. 33
26	9. 39	0. 35 Matin.	6. 36
27	10. 44	1. 48	7. 22
28	11. 46	3. 15	7. 54
29	0. 43 Soir.	4. 45	8. 15
30	1. 34	6. 12	8. 33
31	2. 21	7. 36	8. 46

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	5. 33 Matin.	9. 34 Soir.	1. 34 Soir.
11	6. 22	9. 23	1. 52
21	6. 48	8. 53	1. 51
♀	VÉNUS.		
1	3. 22 Matin.	7. 48 Soir.	11. 35 Mat.
11	3. 38	8. 0	11. 49
21	4. 3	8. 2	0. 3 S.
♂	MARS.		
1	2. 44 Matin.	7. 14 Soir.	10. 58 Soir.
11	2. 33	7. 6	10. 49
21	2. 23	6. 54	10. 39
♃	JUPITER.		
1	2. 52 Soir.	0. 45 Mat.	7. 47 Soir.
11	2. 13	0. 5	7. 8
21	1. 35	11. 26 S.	6 30
♄	SATURNE.		
1	6. 14 Soir.	2. 34 Matin.	10. 23 Soir.
11	5. 32	1. 53	9. 41
21	4. 51	1. 11	9. 0
♅	URANUS.		
1	11. 5 Soir.	10. 28 Matin.	4. 45 Matin.
11	10. 25	9. 48	4. 6
21	9. 45	9. 8	3. 25

P. Q. le 6, à 2 h. 21 m. du soir. | D. Q. le 22, à 7 h. 3 m. du mat.
P. L. le14, à 5 h. 48 m. du soir. | N. L. le 28, à 9 h. 45 m. du soir.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.		LEVER de la Lune, tems moyen.		COUCH. de la Lune, tems moyen.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	3. Soir.	7	8. Matin.	56	8. Soir.	59
2	3.	49	10.	12	9.	12
3	4.	33	11.	27	9.	25
4	5.	17	1. Soir.	11	9.	41
5	6.	3	1.	55	10.	2
6	6.	51	3.	7	10.	29
7	7.	41	4.	14	11.	5
8	8.	33	5.	10	11.	52
9	9.	24	5.	58	——	
10	10.	15	6.	32	0. Matin.	53
11	11.	4	6.	58	2.	3
12	11.	51	7.	17	3.	18
13	——		7.	33	4.	35
14	0. Matin.	36	7.	47	5.	51
15	1.	21	8.	0	7.	8
16	2.	5	8.	12	8.	26
17	2.	51	8.	27	9.	45
18	3.	38	8.	45	11.	6
19	4.	29	9.	7	0. Soir.	32
20	5.	24	9.	38	1.	59
21	6.	24	10.	25	3.	19
22	7.	26	11.	29	4.	26
23	8.	30	——		5.	17
24	9.	31	0. Matin.	48	5.	53
25	10.	29	2.	15	6.	18
26	11.	22	3.	43	6.	37
27	0. Soir.	11	5.	9	6.	52
28	0.	57	6.	30	7.	6
29	1.	42	7.	49	7.	18
30	2.	26	9.	6	7.	31
31	3.	10	10.	22	7.	46

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.		COUCHER des Planètes, tems moyen.		Passage des Planètes au Méridien tem. m.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
☿ MERCURE.						
1	6. Matin.	37	8. Soir.	5	1. S.	21
11	5.	37	7.	10	0. M.	23
21	4.	13	6.	25	11.	18
♀ VÉNUS.						
1	4. Matin.	35	7. Soir.	56	0. Soir.	15
11	5.	5	7.	45	0.	25
21	5.	37	7.	30	0.	33
♂ MARS.						
1	2. Matin.	16	6. Soir.	38	10. Matin.	27
11	2.	9	6.	22	10.	15
21	2.	5	6.	3	10.	4
♃ JUPITER.						
1	0. S.	56	10. Soir.	43	5. Soir.	49
11	0.	22	10.	6	5.	13
21	11. M.	49	9.	28	4.	38
♄ SATURNE.						
1	4. Soir.	5	0. M.	26	8. Soir.	14
11	3.	25	11. S.	44	7.	34
21	2.	46	11.	3	6.	54
♅ URANUS.						
1	9. Soir.	1	8. Matin.	23	2. Matin.	41
11	8.	21	7.	42	2.	0
21	7.	41	7.	1	1.	20

P. Q. le 5, à 5 h. 32 m. du mat. | D. Q. le 20, à 0 h. 35 m. du soir.
P. L. le 13, à 7 h. 33 m. du mat. | N. L. le 27, à 7 h. 1 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen H.	M.
1	3. Soir.	56	11. M.	37	8. Soir.	5
2	4.	44	0. Soir.	51	8.	30
3	5.	33	2.	0	9.	1
4	6.	24	3.	2	9.	44
5	7.	16	3.	52	10.	40
6	8.	7	4.	31	11.	46
7	8.	56	5.	0	———	
8	9.	44	5.	22	0. Matin.	59
9	10.	31	5.	40	2.	16
10	11.	16	5.	54	3.	33
11	———		6.	7	4.	50
12	0. Matin.	1	6.	20	6.	10
13	0.	47	6.	34	7.	29
14	1.	34	6.	51	8.	53
15	2.	25	7.	12	10.	17
16	3.	20	7.	41	11.	45
17	4.	18	8.	23	1. Soir.	9
18	5.	20	9.	20	2.	20
19	6.	23	10.	33	3.	15
20	7.	23	11.	52	3.	54
21	8.	21	———		4.	22
22	9.	14	1. Matin.	23	4.	42
23	10.	3	2.	49	4.	58
24	10.	50	4.	9	5.	12
25	11.	34	5.	27	5.	24
26	0. Soir.	18	6.	44	5.	37
27	1.	3	8.	0	5.	53
28	1.	49	9.	16	6.	9
29	2.	36	10.	31	6.	31
30	3.	25	11.	43	7.	0

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	**MERCURE.**					
1	3. Matin.	35	6. Soir.	8	10. Matin.	51
11	4.	11	6.	8	11.	9
21	5.	16	6.	0	11.	39
♀	**VÉNUS.**					
1	6. Matin.	11	7. Soir.	9	0. Soir.	41
11	6.	42	6.	51	0.	47
21	7.	13	6.	32	0.	53
♂	**MARS.**					
1	2. Matin.	1	5. Soir.	38	9. Matin.	49
11	1.	57	5.	15	9.	36
21	1.	53	4.	51	9.	22
♃	**JUPITER.**					
1	11. Matin.	14	8. Soir.	48	4. Soir.	1
11	10.	44	8.	12	3.	28
21	10.	14	7.	36	2.	55
♄	**SATURNE.**					
1	2. Soir.	3	10. Soir.	23	6. Soir.	12
11	1.	26	9.	44	5.	34
21	0.	49	9.	7	4.	56
♅	**URANUS.**					
1	6. Soir.	57	6. Matin.	14	0. M.	35
11	6.	17	5.	31	11. S.	54
21	5.	37	4.	50	11.	13

P. Q. le 3, à 10 h. 55 m. du soir. | D. Q. le 18, à 5 h. 49 m. du soir.
P. L. le 11, à 8 h. 5 m. du soir. N. L. le 25, à 6 h. 44 m. du soir.

3.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	4. Soir.	15	0. Soir.	49	7. Soir.	38
2	5.	7	1.	45	8.	29
3	5.	58	2.	27	9.	30
4	6.	47	3.	0	10.	40
5	7.	35	3.	25	11.	54
6	8.	22	3.	44	——	——
7	9.	7	4.	0	1. Matin.	10
8	9.	52	4.	13	2.	27
9	10.	38	4.	26	3.	45
10	11.	25	4.	40	5.	5
11	——	——	4.	56	6.	28
12	0. Matin.	16	5.	15	7.	54
13	1.	10	5.	43	9.	25
14	2.	10	6.	21	10.	52
15	3.	12	7.	14	0. Soir.	10
16	4.	15	8.	24	1.	11
17	5.	18	9.	45	1.	55
18	6.	16	11.	10	2.	26
19	7.	10	——	——	2.	48
20	8.	0	0. Matin.	33	3.	5
21	8.	46	1.	53	3.	19
22	9.	30	3.	11	3.	32
23	10.	14	4.	27	3.	45
24	10.	58	5.	43	3.	59
25	11.	43	6.	59	4.	15
26	0. Soir.	29	8.	13	4.	34
27	1.	18	9.	27	5.	1
28	2.	8	10.	35	5.	36
29	2.	59	11.	34	6.	22
30	3.	50	0. Soir.	22	7.	19
31	4.	40	0.	58	8.	25

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	6. Matin.	19	5. Soir.	47	0. Soir.	4
11	7.	16	5.	33	0.	25
21	8.	9	5.	18	0.	43
♀	VÉNUS.					
1	7. Matin.	44	6. Soir.	13	0. Soir.	59
11	8.	16	5.	56	1.	7
21	8.	48	5.	43	1.	16
♂	MARS.					
1	1. Matin.	49	4. Soir.	25	9. Matin.	6
11	1.	44	3.	58	8.	51
21	1.	39	3.	30	8.	34
♃	JUPITER.					
1	9. Matin.	45	7. Soir.	1	2. Soir.	23
11	9.	17	6.	27	1.	51
21	8.	50	5.	52	1.	20
♄	SATURNE.					
1	0. S.	12	8 Soir.	29	4. Soir.	19
11	11. Mat.	37	7.	52	3.	44
21	11.	2	7.	16	3.	8
♅	URANUS.					
1	4. Soir.	57	4. Matin.	9	10. Soir.	32
11	4.	17	3.	28	9.	52
21	3.	37	2.	47	9.	11

P. Q. le 3, à 5 h. 55 m. du soir. | D. Q. le 18, à 0 h. 15 m. du mat.
P. L. le 11, à 7 h. 31 m. du mat. | N. L. le 25, à 9 h 15 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	5. Soir. 27	1. Soir. 26	9. Soir. 36
2	6. 14	1. 46	10. 50
3	6. 58	2. 3	——
4	7. 42	2. 17	0. Matin. 4
5	8. 26	2. 30	1. 20
6	9. 12	2. 44	2. 36
7	10. 1	2. 59	3. 56
8	10. 55	3. 17	5. 23
9	11. 53	3. 41	6. 52
10	——	4. 15	8. 23
11	0. Matin. 56	5. 3	9. 48
12	2. 1	6. 9	11. 0
13	3. 6	7. 30	11. 50
14	4. 8	8. 56	0. Soir. 28
15	5. 6	10. 22	0. 52
16	5. 57	11. 43	1. 10
17	6. 44	——	1. 25
18	7. 28	1. Matin. 1	1. 39
19	8. 12	2. 17	1. 52
20	8. 56	3. 31	2. 6
21	9. 59	4. 46	2. 22
22	10. 25	6. 0	2. 40
23	11. 13	7. 13	3. 3
24	0. Soir. 3	8. 24	3. 35
25	0. 53	9. 26	4. 18
26	1. 44	10. 18	5. 11
27	2. 34	10. 58	6. 14
28	3. 23	11. 27	7. 24
29	4. 9	11. 50	8. 36
30	4. 53	0. S. 7	9. 48

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	8. Matin. 59	5. Soir. 7	1. Soir. 3
11	9. 30	5. 3	1. 16
21	9. 20	4. 53	1. 6
♀	VÉNUS.		
1	9. Matin. 23	5. Soir. 35	1. Soir. 29
11	9. 50	5. 35	1. 42
21	10. 11	5. 43	1. 57
♂	MARS.		
1	1. Matin. 33	2. Soir. 59	8. Matin. 15
11	1. 25	2. 30	7. 57
21	1. 18	2. 1	7. 38
♃	JUPITER.		
1	8. Matin. 20	5. Soir. 14	0. S. 46
11	7. 53	4. 39	0. 16
21	7. 26	4. 6	11. M. 46
♄	SATURNE.		
1	10. Matin. 24	6. Soir. 36	2. Soir. 29
11	9. 50	6. 0	1. 54
21	9. 16	5. 25	1. 19
♅	URANUS.		
1	2. Soir. 54	2. Matin. 3	8. Soir. 27
11	2. 14	1. 23	7. 47
21	1. 34	0. 43	7. 7

P. Q. le 2, à 1 h. 21 m. du soir. | D. Q. le 16, à 9 h. 11 m. du mat.
P. L. le 9, à 6 h. 9 m. du soir. | N. L. le 24, à 2 h. 29 m. du mat.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Mérid. tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	5. (Soir.)	36	0. (Soir.)	21	11. S.	1
2	6.	19	0.	35	———	
3	7.	3	0.	49	0. (Matin.)	16
4	7.	49	1.	3	1.	31
5	8.	38	1.	19	2.	51
6	9.	32	1.	38	4.	16
7	10.	33	2.	6	5.	45
8	11.	38	2.	47	7.	15
9	———		3.	45	8.	36
10	0. (Matin.)	46	5.	2	9.	38
11	1.	52	6.	31	10.	23
12	2.	54	8.	1	10.	53
13	3.	49	9.	27	11.	14
14	4.	40	10.	49	11.	32
15	5.	27	———		11.	46
16	6.	11	0. (Matin.)	7	0. (Soir.)	0
17	6.	55	1.	22	0.	12
18	7.	38	2.	36	0.	27
19	8.	23	3.	50	0.	45
20	9.	10	5.	3	1.	7
21	9.	58	6.	14	1.	36
22	10.	49	7.	20	2.	15
23	11.	40	8.	14	3.	5
24	0. (Soir.)	31	8.	58	4.	6
25	1.	20	9.	30	5.	15
26	2.	6	9.	55	6.	25
27	2.	51	10.	13	7.	37
28	3.	34	10.	28	8.	50
29	4.	16	10.	42	10.	2
30	4.	58	10.	54	11.	15
31	5.	41	11.	7	———	

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	7. (Matin.)	45	4. (Soir.)	10	11. (Matin.)	58
11	6.	12	3.	13	10.	42
21	6.	5	2.	45	10.	26
♀	VÉNUS.					
1	10. (Matin.)	25	6. (Soir.)	0	2. (Soir.)	12
11	10.	27	6.	24	2.	26
21	10.	23	6.	53	2.	37
♂	MARS.					
1	1. (Matin.)	9	1. (Soir)	32	7. (Matin.)	22
11	1.	0	1.	2	7.	0
21	0.	50	0.	32	6.	39
♃	JUPITER.					
1	6. (Matin.)	58	3. (Soir.)	33	11. (Matin.)	16
11	6.	32	3.	0	10.	45
21	6.	5	2.	28	10.	15
♄	SATURNE.					
1	8. (Matin.)	40	4. (Soir.)	49	0. (Soir.)	43
11	8.	6	4.	15	0.	10
21	7.	31	3.	40	11. (M.)	35
♅	URANUS.					
1	0. (Soir.)	55	0. (M.)	2	6. (Soir.)	28
11	0.	16	11. (S.)	23	5.	48
21	11. (M.)	37	10.	44	5.	10

P. Q. le 2, à 7 h. 35 m. du mat. | D. Q. le 15, à 9 h. 21 m. du soir.
P. L. le 9, à 4 h. 34 m. du mat. | N. L. le 23, à 9 h. 42 m. du soir.

proposais, depuis quelque temps déjà, de rendre compte moi-même à votre sacrée Majesté impériale et royale apostolique, de l'état dans lequel se trouve cet établissement, devoir dont je me serais déjà acquitté, si je n'avais pas cru devoir présenter à votre majesté un ensemble, et soumettre entre autres à sa décision, les moyens à employer pour donner à cette société une activité qu'elle n'a jamais eue, ni même pu avoir, pour en accélérer les progrès, pour procurer le but dans lequel on en a projeté l'établissement, et pour lui donner enfin une stabilité, sans laquelle il n'est pas possible que des établissemens de ce genre puissent avoir de la consistance, et beaucoup moins prospérer : pour commencer le tableau, que je me propose de mettre sous les yeux de votre Majesté, je crois devoir partir de l'époque de la royale dépêche, par laquelle votre Majesté m'a autorisé à former une association de gens de lettres, et en conséquence j'aurai l'honneur d'informer votre Majesté, que le feu comte de Cobenzl s'est empressé, à la réception de cette dépêche, d'écrire aux personnes qui devaient composer l'association, pour leur annoncer que votre Majesté les en avait nommées membres; que lui comte de Cobenzl en serait le président, et que le comte de Nény en serait le vice-président. L'annonce de cet établissement fut reçue avec satisfaction, et on augura très-favorablement d'une entreprise qui devait être présidée et dirigée par des ministres à portée par leur rang comme par leurs connaissances et talens distingués, de concourir à son soutien et à son affermissement, et de la porter avec le temps à sa perfection. Mais, quoique la première assemblée, où il s'est agi des questions à déterminer, ait été tenue chez le chef et président, et que celle où il a été question d'adjuger les prix, l'ait été chez le défunt mi-

qu'il apporterait à cet établissement, ainsi que des soins qu'il se donnerait pour le relever, le porter à sa consistance et le perfectionner. Cette assurance encouragea les membres ; mais elle ne fut et ne put être que générale, attendu que ce ministre devait être mis à portée avant tout de connaître l'état des choses, et de discerner ce qui était convenable et praticable, pour les porter au point ou degré d'utilité qui avait déterminé votre Majesté à seconder l'idée d'une société littéraire.

Pour en juger avec connaissance de cause, le ministre crut devoir commencer par charger l'abbé Needham, directeur actuel de la société, de s'expliquer sur les voies et moyens de donner à cet établissement une forme qui pût le rendre utile. Celui-ci s'en acquitta au moyen du mémoire ci-joint sub litt. *A*, sur lequel le prince de Starhemberg crut convenable de demander l'avis et le sentiment du comte de Nény. Cet avis se trouve dans l'écrit d'observations ci-joint sub litt. *B*, et le ministre s'étant entretenu sur le contenu de l'un et l'autre, avec le secrétaire de la société, il chargea celui-ci de coucher par écrit des observations analogues au résultat de cet entretien, et ce dernier, pour remplir les ordres dont il était chargé à cet égard, forma l'écrit des remarques ci-joint sub litt. *C*.

Comme au moyen de ces pièces, la matière s'éclaircissait et se préparait à recevoir une détermination, le prince de Starhemberg, qui, dès lors, vu l'éloignement qu'avait marqué le comte de Nény, d'ailleurs en effet chargé de plusieurs affaires importantes, indépendamment de celles qui sont inséparables de son état de chef et président, avait jeté des vues sur le chancelier de Brabant, pour lui donner une influence directe dans ce qui concerne la société, prit le

blissement, la première paraît inévitable et prochaine, si on ne la prévient point par des patentes en forme, les membres parmi lesquels il se trouve des sujets distingués se décourageant et n'y ayant point d'espoir d'augmenter le nombre, ni même de conserver ceux que l'on a, à moins que l'établissement ne soit rendu solide par un acte en forme. En échange, on parviendra à maintenir la chose, à la perfectionner et à la rendre utile, dès que son sort aura été confirmé par une marque publique de la protection de votre Majesté : c'est à cette époque, et ce ne sera qu'alors, qu'on pourra espérer que des savans, et des lettres s'annonceront pour faire partie, ou pour concourir aux progrès d'un établissement qu'on ne connaît jusqu'ici que par des annonces réduites à l'essai, et qui, sans solidité et sans consistance que des lettres-patentes seules peuvent procurer et assurer, ne sera jamais capable de fixer l'attention du monde littéraire.

On pourrait objecter peut-être que la dignité de votre Majesté serait compromise si la société venait à crouler dans la suite; mais quand même ces lettres-patentes ne seraient pas expédiées, le public n'en est pas moins informé que la société, sur le pied qu'elle subsiste, a été établie par ordre et autorisation de votre Majesté : c'est sur ce pied qu'elle a été annoncée par le feu comte de Cobenzl, et au moyen de ce qui en a été dit dans les feuilles publiques, elle est d'ailleurs connue chez l'étranger, de manière que, si la considération de l'impression pouvait être regardée comme obstative à l'expédition des patentes, on pourrait y opposer que l'impression existe déjà, et que, si la chose telle qu'elle est et a été entamée, croulait, elle ne ferait pas moins impression, n'étonnerait pas moins, et ne donnerait pas moins

chose de bon et de solide ; qu'en le faisant on a raison de se flatter de succès et de progrès, et qu'en ne le faisant pas, l'édifice, entamé pour provoquer l'étude des sciences et belles-lettres, croulera et entraînera avec sa chute l'ensevelissement du penchant déjà trop borné, qui restait encore pour cette partie dans ces pays-ci.

Apaisé sur cette question, et ayant trouvé d'ailleurs dans la réponse du prince de Kaunitz, du 14 du même mois, des dispositions qui s'accordaient avec la façon de penser du ministre et la mienne à cet égard, il ne s'agissait plus que des projets des patentes et du règlement à émaner pour notre société; et comme la même réponse renfermait d'ailleurs une disposition générale en faveur des vues que le ministre lui avait développées, j'ai cru avec celui-ci, que dans l'intention de charger le chancelier de Brabant de la présidence de l'établissement, le meilleur serait de confier à celui-ci, la rédaction des projets dont il s'agit.

La même raison me détermina encore sur l'avis du ministre à faire tenir, chez le chancelier, l'assemblée qu'il devait y avoir le 16 d'octobre pour la distribution des prix, et à faire saisir cette occasion, pour donner au chancelier l'ordre de former les projets en question, avec l'autorisation de s'entendre sur le contenu comme sur la forme à y donner avec ceux des membres de l'assemblée qu'il croirait les plus à même de fournir de bonnes idées sur la matière, et de donner enfin à l'assemblée dont les membres avaient besoin d'encouragement, l'espoir d'obtenir la stabilité qu'elle désirait depuis long-temps. Le chancelier qui s'y était préparé et qui en avait prévenu quelques membres, pour qu'ils s'y préparassent de même, tint en conséquence chez lui l'assemblée dont il s'agit, et, à la suite de laquelle, il adressa

faveur dès à présent, si elle ne jugerait pas à propos d'annoncer au moins une disposition à l'accorder plus tard, si l'établissement prospère, comme on a lieu de s'en flatter. Ce qui peut au surplus déterminer votre Majesté à suivre, sur ce point l'avis du chancelier, c'est qu'outre que les avantages que la noblesse, sur le pied qu'il le propose, entraînera, se réduisent à peu de chose; il n'y a bonnement que deux voies d'encourager les sujets : l'une est l'utile et l'autre l'honorifique. Il en est qui préfèreront le dernier au premier, et qui auront même de la répugnance à se faire croire accessibles aux impressions de l'intérêt : or, du côté de l'utile, la somme que votre Majesté a daigné assigner en faveur de l'établissement, et que les circonstances des royales finances ne permettent pas de proposer d'augmenter, n'est pas suffisante pour pouvoir répandre beaucoup de bienfaits ou d'encouragemens, et par conséquent pour pouvoir espérer d'attirer de bons sujets par la considération de l'utile; d'où il résulte qu'il convient, que ce qu'on ne peut pas présenter du côté de l'utile, soit suppléé ou remplacé par quelque marque d'honneur qui puisse flatter et servir d'appât au moins à quelques sujets, attendu qu'il y en aura certainement d'autres qui, sans considérer l'utile, et, quant à l'honorifique, déjà au-dessus de la faveur, que contient ou qu'accorde le projet des lettres-patentes, ne chercheront d'avoir part à la société, que par le seul désir de contribuer au progrès des sciences ainsi que de la bonne littérature.

Quant au projet de règlement formé par le chancelier, de concert avec les principaux membres de la société littéraire, il me paraît bien fait, étant moulé sur les règlemens de plusieurs académies, et rentrant dans les arrangemens ou

et des belles-lettres est entièrement négligée, pour ne pas dire tombée. Cette université, comblée de bienfaits et enrichie de fondations considérables et nombreuses, ne remplit point ce qu'on devrait attendre d'un corps si bien doté, et composé d'un grand nombre de personnes bien salariées, et dont l'unique occupation se réduit à l'instruction; et on ne voit qu'avec douleur, qu'on y néglige tout ce qui excède la routine et les termes ordinaires des écoles. Ce n'est pas cependant qu'on ne se soit point occupé de cet objet : on a fait déjà successivement de bons changemens et de bonnes dispositions à l'égard de plusieurs parties; mais on ne peut pas tout faire ni trop embrasser à la fois, et il faudra du temps encore pour être informé à fond, de l'état des choses, pour pénétrer les causes du mal, pour découvrir les véritables remèdes à y employer, et pour substituer enfin, à la position actuelle de ce qui concerne l'université, un plan véritablement bon et solide. Cela demandera naturellement bien des mesures, des détails, par conséquent beaucoup de temps, et le ministre s'en occupera de concert avec le chef et président; mais dans l'entre-temps il est toujours fâcheux de voir que les membres de l'université restent ainsi dans l'obscurité, et dans le cercle bien étroit encore de leurs devoirs ordinaires, et qu'ils n'aient au moins généralement pas assez de zèle pour faire plus, et pour s'acquérir quelque réputation. Dans ces circonstances et sans espoir d'apporter aussitôt qu'il serait désirable, un bon changement dans l'organisation, la forme et les études de Louvain, il ne peut qu'être avantageux d'exciter ses membres en rendant solide l'établissement de la société, de les provoquer par là, pour ainsi dire, et d'établir une sorte de rivalité.

pour assister aux assemblées; mais je ne puis que soumettre à la décision de votre Majesté, si elle daignera permettre que l'on pourvoie à cette dépense, qui d'ailleurs n'est pas considérable, hors des deniers du trésor royal, indépendamment de la somme de 2400 florins qu'elle a déjà assignée en faveur de la société. Le chancelier parle aussi de l'encouragement efficace que l'on accorderait, en assurant des pensions aux membres qui se distingueront le plus par leurs talens et leur travail: j'entre parfaitement dans les vues qui le déterminent à faire cette ouverture, et il n'est pas douteux que ce moyen ne concourût particulièrement à l'émulation; mais outre l'état des finances et la faveur que votre Majesté a déjà faite en assignant une somme annuelle de 2400 florins, je n'oserais rien proposer à cet égard dans le moment présent, d'autant moins qu'au moyen de la somme dont je viens d'avoir parlé, on se trouve à même d'accorder au moins quelqu'encouragement à ceux qui se seront distingués par quelque bonne production, ou par quelque travail utile, et que, dans le cas où il s'agirait d'un sujet véritablement d'un génie transcendant, ou qui par des efforts particuliers aurait mérité une récompense fixe ou stable, il pourra toujours y avoir moyen de le consoler, ou par quelqu'emploi à sa portée, ou par quelque bénéfice, s'il est ecclésiastique, ou enfin, au besoin, par quelque pension; n'étant du reste aucunement d'avis de répandre parmi les membres de la société des pensions imposées sur des évêchés ou abbayes. Cette ressource pourrait être bonne en faveur des membres ecclésiastiques, mais tous les sujets de la société ne seront et ne pourront pas être de cet état, et il ne serait pas même convenable de les prendre tous ou d'en admettre trop de cette classe. Quoi qu'il en soit, ne

zèle et de son attachement pour le bien de la chose. Il fera avec plaisir la dépense que pourrait occasionner la tenue des assemblées, et la réception des membres, et la disposition que l'on ferait à son égard, disposition que le public a prévue par la commission qui lui a été donnée pour la tenue de la dernière assemblée qui, sur cette simple annonce, a été généralement applaudie, même par les ordres les plus relevés, serait agréable d'ailleurs aux membres de la société, et il sera d'autant plus à portée de suivre l'objet de près, qu'il est des temps où il pourra, avec moins d'inconvénient, se dispenser d'assister aux délibérations du conseil, qu'il ne serait possible aux chefs des corps du gouvernement de se détacher de leurs affaires, pour suivre celles de la société.

Quant au projet de rendre la bibliothèque publique, l'exécution de ce projet me paraît si nécessaire et si essentiellement liée avec le bien de la société, que je ne puis que proposer à votre Majesté d'y donner les mains sur le pied que le chancelier le propose.

Il serait désirable, sans doute, que l'on pût ajouter au fonds de la bibliothèque, que l'on trouve déjà dans les restes de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, échappés à l'incendie de l'an 1731, quelque somme annuelle destinée à l'enrichir successivement. Le chef et président avait déterminé une gradation à suivre pour les fonds à assigner dans cette vue : le total en est fort modéré, et l'objet auquel ces fonds seraient destinés mérite une attention favorable ; mais, sans oser proposer cette nouvelle dépense à votre Majesté, je crois au moins pouvoir la supplier de m'autoriser à saisir les occasions où il y aurait à faire, pour la bibliothèque, des emplettes convenables quant à l'espèce

royale, je ne puis que me rapporter à ce qu'en a dit le chef et président aux détails répandus dans le mémoire du secrétaire de la société ci-joint, sub *G*, et à ce que le ministre en a touché dans son rapport au chancelier de cour et d'état : j'aurai l'honneur de porter successivement à la connaissance de votre Majesté, la liste des ouvrages qui y étaient, avec l'indication de ceux dont on a fait l'emplette dans la mortuaire du comte de Cobenzl, et des supplémens à cette liste, à mesure que le zèle des particuliers aura concouru à enrichir la bibliothèque, ou qu'on aura fait des acquisitions, soit au moyen des épargnes, qu'on pourrait faire sur ladite somme de 2400 florins, et de la vente des livres inutiles, ou au moyen de ce que la générosité de votre Majesté pourrait permettre qu'on y emploie au delà. Cet objet, véritablement digne d'encouragemens par lui-même, sera non-seulement nécessaire et d'une utilité évidente pour la société et l'étude des sciences, mais il pourra être aussi, en bien des occasions, d'une grande utilité pour des affaires du service : ce sera une ressource pour les membres du gouvernement qui n'ont pas tous et ne sont pas à portée d'avoir une bibliothèque assez nourrie pour n'avoir pas besoin quelquefois, et surtout à l'égard de quelques classes d'affaires, de recourir à des secours étrangers, qu'ils se trouveront à l'avenir dans l'établissement qu'il s'agit de former et de rendre public.

Pareil établissement subsiste aussi dans la résidence impériale : il doit son existence à la générosité et libéralité des augustes aïeux de votre Majesté, et à leur amour pour les sciences et l'avantage de ses sujets, et on voit des royales dépêches du 24 novembre 1723, 21 mars et 25 juillet 1725, et 4 janvier 1736, que les fonds royaux d'ici ont concouru

tâchera de porter le propriétaire à des conditions raisonnables, et de convenir, entre autres, de ne payer que les intérêts du prix d'achat, jusqu'à ce qu'on puisse, par la vente de quelqu'autre maison domaniale, ce qu'il ne sera pas difficile de trouver, en payer le capital; au moyen de quoi il ne résultera de ces arrangemens réellement nécessaires, aucune dépense considérable ni même réelle. Je dis réellement nécessaire, parce que, dans les dispositions où les choses sont, tout annonce que l'idée dont on s'occupe sera vue avec reconnaissance et encouragée, et que nous aurons dans peu une bibliothèque bien montée. En effet, le ministre n'avait fait que lâcher l'idée d'une bibliothèque publique, que nombre de particuliers sont venus faire l'hommage de plusieurs bons ouvrages, dont la valeur peut, pour l'ensemble, aller à plus de 5000 florins, comme votre Majesté pourra le reconnaître de la liste ci-jointe sub litt. *J*, et cela dans les temps où les vues que nous avions étaient à peine connues. La dépense qu'on a faite, et les autres arrangemens dont je viens d'avoir parlé, étaient et sont donc d'autant plus nécessaires, qu'il n'est point à douter que les membres les plus distingués de la noblesse, voyant qu'on s'en occupe sérieusement, ne s'empressent à en faire autant; à quoi ils seront engagés d'ailleurs par l'exemple que le ministre se propose d'en donner lui-même, et que le désir de donner des marques de zèle pour un objet destiné à l'utilité publique, n'encourage d'autres particuliers à offrir aussi des ouvrages dignes de trouver place dans une bibliothèque, et peut-être même à suivre l'exemple que nous avons vu dans l'université de Louvain, qui doit en grande partie la richesse de sa bibliothèque aux legs de ceux qui ont cru ne pouvoir donner à leurs livres une destination ni meilleure ni plus utile à la postérité.

le tient chez lui. Dans ces circonstances l'abbé Chevalier, d'ailleurs rempli d'ardeur et de bonnes dispositions, et qui, par zèle, a déjà travaillé à l'examen des livres de la bibliothèque, et au catalogue qui en a été formé, est d'ailleurs d'autant plus convenable, pour la place qu'il s'agit de remplir, que, guidé par le seul désir de se faire un mérite, il l'acceptera avec plaisir pour une simple pension de 600 florins, que je prends la liberté de proposer à votre Majesté d'assigner sur ses royales finances, pour qui ce ne sera même pas entièrement une charge nouvelle, attendu qu'on pourra faire cesser la pension ou gratification de cent écus accordés à l'officier du greffe du conseil des finances Jouen, pour les devoirs qu'il a remplis à la bibliothèque, depuis que le bibliothécaire Wouters s'est retiré.

Telles sont les propositions que je crois pouvoir faire à votre Majesté, sur les objets de la présente très-humble relation. L'utilité publique et le bien des sciences et de la littérature les ont dictées, et si votre Majesté daigne les agréer, ce sera un nouveau monument de la protection et des encouragemens que, pendant le cours de son glorieux règne, elle n'a cessé d'accorder pour la prospérité des arts et des sciences.

A tant, Madame, je prie Dieu, qu'il donne à votre sacrée Majesté impériale et royale apostolique, en parfaite santé, très-longue et heureuse vie.

De Bruxelles, le 7 avril 1772.

Madame,

De votre sacrée Majesté impériale royale apostolique,

Le très-humble et très-obéissant serviteur
et très-fidèle beau-frère et cousin,

CHARLES DE LORRAINE.

Ce titre ne pourra que donner un lustre convenable à la société, et une certaine considération nécessaire au progrès des lettres, tant dans le pays que chez l'étranger.

2° Il est nécessaire que S. A. assigne à l'académie une place ajustée et appropriée spécialement pour y tenir les assemblées, et que les ordres soient donnés à ceux à qui il appartiendra, de la rendre telle qu'on puisse s'y tenir avec commodité et décence. La bibliothèque royale paraît destinée à cet effet; elle y est très-propre tant pour les séances particulières que pour les séances publiques. Il ne s'agit que de chercher à remédier au grand froid de l'hiver, et de la fournir d'un poêle proportionné à ses dimensions, des chaises, table, tapis, etc. On pourra placer le poêle au milieu de la salle en faisant passer le tuyau ou la cheminée perpendiculairement par en haut, au centre de la coupole, et faire construire à l'entour une table ronde à une distance convenable : ce poêle servira en même temps, aussi bien que la table, à l'usage des gens de lettres qui fréquenteront la bibliothèque publique au temps marqué, et à la conservation des livres en tout temps.

3° Rien ne pourra contribuer avec plus d'efficacité et de promptitude à l'avancement de l'académie et au progrès des lettres que l'établissement d'une bibliothèque publique à Bruxelles, qui, pour satisfaire pleinement aux nécessités des gens de lettres, doit être ouverte au moins trois fois par semaine. Cet objet est très-pressant, parce que sans l'établissement d'une bonne bibliothèque dans la capitale, composée surtout des livres de physique et de l'histoire ancienne et rendue publique, il ne sera jamais possible d'y relever l'état des belles-lettres, ni de faire aucune découverte dans l'histoire. Quant aux autres grandes villes du

l'achat des livres, dont l'emploi, pour plus grande sûreté, pourrait en partie dépendre de quelque membre de l'académie appointé pour surveiller à la bibliothèque, conjointement avec le bibliothécaire, et pour indiquer les livres dont il convient qu'on fasse l'emplette.

5° Il me paraît très-convenable et même en quelque façon nécessaire, d'assigner, à l'imitation de presque toutes les académies d'Europe, un certain nombre de pensions pour les principaux membres de ceux qui composent l'académie impériale, et à chacun selon son mérite, afin qu'elle soit derechef distinguée en deux classes principales : celle des académiciens pensionnaires et celle des associés ordinaires, auxquelles, selon les circonstances, on ajoutera avec le temps deux autres classes des académiciens honoraires et des correspondans. Le nombre des pensions assignées, même au commencement, ne doit pas être moindre que six : trois pour la classe historique et trois pour la classe physique. Cette proposition, que j'ose faire à S. A., paraîtra d'autant plus convenable et moins intéressée, que je n'avance rien qui ne soit déjà établi dans les moindres académies, et que le seul moyen d'encourager les membres à travailler, est de compenser le temps qu'ils emploient, d'échauffer l'esprit de ceux qui aspirent aux places que l'académie aura à leur donner, et de récompenser le mérite sous les auspices et avec l'approbation du gouvernement. Ces vues d'encouragement peuvent s'étendre encore plus loin, sans nouveaux frais, selon le bon plaisir de S. A., en accordant, suivant les occasions, des lettres de *significamus* aux ecclésiastiques membres de la société, qui viendront résider à Bruxelles. C'est au gouvernement à décider jusqu'à quel point il veut étendre ses

cartes ou figures relatives au sujet qu'on traite, port des lettres, etc., il paraît, de plus, nécessaire qu'il y ait un certain fonds raisonnable à la disposition de l'académie, comme cela se trouve dans toutes les autres académies, dont l'économie et la distribution sont confiées à un membre choisi exprès par la société, sous le nom de trésorier.

9o Il est aisé de s'apercevoir que ce qui nous manque le plus dans le pays, du côté des lettres, et ce qui est le moins généralement répandu, est la science physique : deux ans sont déjà écoulés sans que l'académie ait pu avoir une réponse digne du prix que le gouvernement a proposé à une question physique de pure observation, très-aisée et détachée de toute théorie quelconque. Cependant il importe très-fort aux nécessités du public, tant par rapport à la médecine ou la chirurgie, qu'aux arts et sciences en général, que cette espèce de connaissance soit très-répandue et même approfondie par un certain nombre de personnes dans les différentes villes du pays, pour l'utilité publique. Si S. A. envisage cette nécessité comme urgente pour ce moment, afin d'en tirer des fruits immédiats, rien peut-être ne lui paraîtra plus propre que d'établir à Bruxelles un professeur de physique expérimentale, qui fût en même temps membre de l'académie, et qui eût les instrumens nécessaires pour donner des leçons publiques, comme cela se fait à Paris au collége de Navarre, et partout ailleurs dans les villes capitales de l'Europe. On ne connaît certainement pas aucun moyen plus efficace pour réveiller le génie qui dort, et encourager les plus disposés à cette espèce de science, parmi les nombreux spectateurs, à se montrer pour le bien public. Si S. A. approuve le projet d'un pareil établissement, qui a été proposé l'année passée

rapides dans sa nouvelle carrière, et l'émulation la plus vive s'allumera parmi ses membres, dont l'ardeur les portera à produire des ouvrages dignes de son attention.

B.

Observations sur le mémoire de M. Needham, par le comte De Nény, *chef et président du conseil-privé.*

Sur l'article 1er.

Lorsqu'il fut question d'établir la société littéraire, il fut proposé de lui donner le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, et d'expédier le diplôme d'établissement dans la forme de lettres-patentes. Je crus que c'était aller trop vite en besogne, vu l'incertitude du succès de cet établissement, et je pense pareillement aujourd'hui que tout cet appareil serait prématuré.

Sur l'article 2.

L'édifice où est aujourd'hui la bibliothèque royale, a été construit aux frais de l'infante Isabelle, pour l'usage du corps des arbalétriers de cette ville, qui, dans la suite, l'ont cédé au souverain, pour se débarrasser des réparations.

La salle de la bibliothèque royale me paraît être une place convenable pour les séances, du moins particulières, de la société. Si, dans la suite, elle en tient de publiques, et qu'il soit trouvé que la bibliothèque n'y convient pas, il ne sera pas difficile d'assigner pour ces occasions solen-

celle que peut avoir un libraire médiocre, était chargé de faire l'inventaire de la bibliothèque, et, quoi qu'on lui ait donné depuis lors un canonicat de Lierre, avec des lettres de *significamus*, pour le dispenser de la résidence, non-seulement il n'a fait aucun inventaire, mais il a même augmenté le dérangement des livres, comme on peut le voir par le mémoire ci-joint, fourni par M. le trésorier-général.

Il y remarque de plus, que Wouters doit avoir eu entre les mains des fonds assez considérables pour l'augmentation de la bibliothèque, et qu'il en a fait un usage digne de son ignorance.

Sa négligence et sa paresse inexcusables déterminèrent le gouvernement à lui donner en 1766 un adjoint ou contrôleur, dans la personne d'un official du conseil des finances, nommé Jouen, qui, au mois de novembre 1768, fut nommé substitut bibliothécaire, et qui, à ce qu'il me semble, n'a point encore redressé le désordre où Wouters a laissé les choses.

Sur l'article 4.

Il résulte de là, que si l'on veut avoir une bibliothèque, il est de toute nécessité d'établir un bibliothécaire appliqué et savant, qui commence par faire vendre les mauvais livres, ou pour mieux dire les livres inutiles, qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque, et qu'on prétend en composer les trois quarts. La vente de ces livres inutiles produira du moins un premier fonds, qu'on pourra employer d'abord à l'achat d'ouvrages utiles, nommément sur l'histoire tant civile qu'ecclésiastique et naturelle, la physique, etc.

royale, il y a au rez-de-chaussée un logement composé de trois petites chambres que Wouters a occupées, et qu'il a quittées depuis deux à trois ans. On conçoit difficilement que le haut de l'édifice puisse appartenir à Sa Majesté, et le rez-de-chaussée aux arbalétriers. Il est vrai néanmoins dans le fait qu'ils ont vendu ce rez-de-chaussée à Wouters, et que depuis lors ils l'ont repris, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Il est dit, dans le mémoire de M. le trésorier-général, qu'il y a actuellement un procès au conseil de Brabant entre le conseiller fiscal et eux, sur la propriété de cette partie de l'édifice.

Il serait bon que le gouvernement fût informé à quoi ce procès en est, et ce qu'on doit en attendre; car il convient absolument que le rez-de-chaussée appartienne à Sa Majesté, comme le reste de l'édifice. Des Roches étant marié, ce petit appartement est trop resserré pour qu'il puisse y loger; mais il est nécessaire qu'il soit destiné pour les usages de la bibliothèque et du bibliothécaire, vu que le haut de l'édifice ne consiste que dans la seule salle où sont les livres.

Sur l'article 5.

De toutes les académies littéraires ou des sciences, il n'y a que la société royale de Londres où il n'y a point de pensions pour quelques-uns des membres. Il est certain que ces pensions sont un grand encouragement pour les gens de lettres, forcés, pour ainsi dire, par état, de renoncer à toute autre espèce d'occupation lucrative. Il paraît que ce n'est pas l'intention de Sa Majesté de rendre ces pensions fixes, ni de les établir pour un nombre déterminé de sujets, puisqu'elle a ordonné qu'on ne payât que par forme de gra-

Sur l'article 9.

Cet objet de dépense irait loin dans le moment présent, car outre la pension du professeur de physique expérimentale, il faudrait faire l'achat d'un cabinet d'instrumens, et se procurer un édifice pour le placer : on peut donc différer de se décider sur cet article.

Sur l'article 10.

Feu S. E. M. le comte de Cobenzl s'était chargé, à ce que j'ai ouï dire, de cette présidence. Il faudrait que ce fût quelqu'un qui ne fût pas distrait par d'autres occupations assidues et journalières.

Sur l'article 11.

Les progrès de la société littéraire ne me paraissent pas encore assez avancés, pour y établir une classe d'académiciens honoraires. Elle ne doit d'ailleurs pas douter de la protection de S. A. R. et de celle du ministre plénipotentiaire ; mais convient-il que dès à présent ils s'en déclarent les protecteurs en titre ? cela devrait, ce me semble, être réservé pour un temps où la société aura acquis plus de consistance, et que sa stabilité sera reconnue par des lettres-patentes.

Bruxelles, le 5 janvier 1771.

de la société, que les séances aient été si peu fructueuses, qu'on y ait tenu si peu d'ordre, que le règlement de la société, quoiqu'agréé par tous les membres, ait été si peu observé, et enfin que l'état de la société soit aujourd'hui tel, qu'on pourrait mettre en question, s'il ne serait point préférable de laisser tomber un établissement qui présente une perspective si peu flatteuse, plutôt que de s'exposer à courir le risque de faire des efforts inutiles pour le soutenir. Mais quand on considère que dans quel temps et pour quel motif on laisserait crouler la société, qui, par son seul nom, a su s'acquérir quelque réputation chez l'étranger, dans l'instant même que, par des événemens connus à Son Altesse, elle perdait toute considération dans le pays, la dignité du gouvernement qui a érigé la société et qui s'en est déclaré le soutien, sera toujours compromise, puisque ni les nations étrangères ni la postérité ne pourra jamais croire que les Pays-Bas n'aient pu fournir des sujets propres à concourir au progrès des belles-lettres, et qu'on n'ait pu, si on l'eût voulu, former et soutenir un établissement que les souverains des peuples autrefois les plus barbares, ont fait fleurir dans leurs États, il ne restera aucun doute qu'on ne doive faire les plus grands efforts pour assurer la stabilité à un établissement, qui, bien dirigé, pourra avec le temps procurer les plus grands avantages au souverain et au peuple.

Les moyens que M. Needham propose comme les plus propres à accélérer les progrès de la société littéraire se trouvant détaillés dans son mémoire ci-joint, on se contentera d'en donner ici l'extrait, de même que celui des observations qui ont été faites sur ledit mémoire, en y ajoutant quelques remarques qu'on a l'honneur de sou-

Extrait du Mémoire.	*Extrait des observations.*
Place à assigner pour tenir les assemblées avec un poêle, tables, chaises, tapis, etc.	On propose la bibliothèque royale, et d'y faire placer un poêle, des tables, chaises, etc.

Remarques.

La place indiquée dans les observations étant très-propre pour y tenir les assemblées de la société, il pourrait plaire à Son Altesse de donner ses ordres pour l'achat des meubles repris ci-dessus, dont le paiement pourra se faire des mille florins restans du fonds assigné à la société pour l'année 1770.

Il serait au reste nécessaire que le secrétaire de la société eût la clef de la bibliothèque royale, qu'on arrangeât ou fît vendre les livres qui se trouvent épars dans différens endroits de la bibliothèque, et qu'il y eût une personne pour préparer le feu, nettoyer la salle, et qui servît en même temps comme huissier: on pourrait commettre à cet effet un messager du conseil des finances ou de la chambre des comptes, qui, moyennant une légère rétribution, sera vraisemblablement charmé de faire cette besogne.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Pensions, au moins au nombre de six, à assigner pour les membres de la société : lettres de *significamus* à accor-	On insinue qu'on pourrait imposer 3 à 4000 florins sur des évêchés ainsi qu'on en use en France, où plusieurs

la seconde vient d'être conférée à la comtesse d'Arberg. Si Sa Majesté daignait d'annexer ces prébendes à la société, elles pourraient tenir lieu de pensions à deux membres; mais comme l'événement de la vacance de ces deux prébendes est peut-être très-éloigné, il ne paraît pas qu'il en puisse être question à présent.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Remboursement à faire aux membres non résidans à Bruxelles, des frais de voyage.	Il est juste de rembourser cette dépense, qui ne peut point faire un objet considérable.

Remarques.

Les frais de voyage qui, aujourd'hui, ne seront pas considérables, pourront monter à une forte somme, lorsque la société tiendra de fréquentes assemblées, et sera composée de plusieurs membres non résidans à Bruxelles : il ne paraît par conséquent point que le gouvernement puisse s'engager à payer ces frais, puisque ce pied une fois pris, il ne sera plus possible d'en revenir. Ceux qui se trouveront honorés d'être membres de la société ou qui aspireront aux pensions, ne demanderont point le remboursement de ces frais. MM. Vandervynckt et Verdussen l'ont refusé lorsque le secrétaire de la société le leur a offert, et M. Limbourg, prévenu qu'on ne lui rembourserait point ses frais de voyage, n'en a pas moins sollicité vivement pour être agrégé à la société. Il est d'ailleurs certain que les membres dont la résidence est fort éloignée de Bruxelles, ne se rendront pas souvent aux assemblées, quand même on les défraie-

suite de faire un recueil de ses mémoires, et de faire faire quelques gravures. Le débit de ces ouvrages pourra compenser la dépense, et on pourra, à l'exemple des autres établissemens littéraires, faire une convention avec un libraire-imprimeur, à moins, et ce qui serait préférable, que l'imprimerie du lotto se chargeât de toute la dépense, s'engageât de fournir un certain nombre d'exemplaires gratis à la société, et vendît le restant pour son compte; en tout cas, la société ne peut débiter elle-même ses ouvrages.

Les autres dépenses dont M. Needham parle, sont les ports de lettres et le salaire d'un écrivain, pour mettre au net les ouvrages des membres de la société.

Si la société entretient une grande correspondance, le premier de ces objets pourra devenir considérable, mais comme le prince de la Tour a accordé les ports de lettres gratis à l'académie de Manheim, il l'accordera sans doute, à la société littéraire de Bruxelles, si le gouvernement le lui demande. Quant aux frais de copies, on croit qu'il serait moins coûteux que la société prît un écrivain à gages; au reste, les dépenses résultant de ces deux objets sont inévitables, et elles pourront se faire des fonds assignés à la société.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Établissement d'un professeur de physique expérimentale, et achat à faire d'un cabinet de physique.	Cette dépense irait loin et on peut différer de se décider sur cet article.

Remarques.

La société était à peine établie, que M. Needham a fait

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Personne distinguée par sa naissance ou par son rang, à nommer président de la société.	Il faudrait que ce fût quelqu'un qui ne fût pas distrait par d'autres occupations assidues et journalières.

Remarques.

Feu S. E. le comte de Cobenzl avait pris le titre de président de la société littéraire, mais il n'y a présidé que dans l'assemblée qui s'est tenue dans son hôtel, le 16 octobre 1769; aux autres assemblées, sauf à la première qui s'est tenue chez et en présence de S. E. le comte de Neny, personne n'a présidé : les membres ont été mécontens, le public a annoncé la chute d'un établissement qui était sans chef, et qui paraissait ne point être protégé par le gouvernement, et il y eut si peu d'ordre dans les assemblées, si peu d'émulation entre les membres, qu'il y a lieu de croire que, malgré toutes les faveurs que le gouvernement pourrait accorder aux membres de la société, elle ne fera aucun progrès si la présence d'une personne de rang ou de condition, n'excite ceux qui la composent à se distinguer. Enfin, il est indispensable qu'à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans les autres académies, une personne de rang ou de condition, se charge des fonctions de président. M. Colbert présidait ordinairement aux assemblées de l'académie des inscriptions et des belles-lettres à Paris. Les premières assemblées de l'académie de Berlin se sont tenues sous la présidence du comte de Schmettau, maréchal des armées du roi, et sous celle de M. le baron de

saire que lesdits membres fussent instruits des arrangemens qu'on a pris, et qu'on ne tardât plus à rendre son activité à la société dont les séances ont été arrêtées ensuite des ordres de Son Altesse, on prend la très-respectueuse liberté de soumettre à sa considération s'il ne conviendrait pas de nommer d'abord un président, d'informer les membres de la société de cette nomination, et d'indiquer une assemblée pour la semaine après Pâques, dans laquelle Son Altesse pourrait faire informer les membres de la société des arrangemens qu'elle aura trouvé bon de prendre.

Mémoire concernant la bibliothèque royale ou de Bourgogne, et sur le projet de la rendre publique, par M. Gérard.

La bibliothèque de Bourgogne était anciennement composée de très-beaux manuscrits, et elle passait pour une des plus célèbres de l'Europe. Plusieurs de ces manuscrits sont dispersés : il s'en trouve dans différentes bibliothèques d'Allemagne, où ils auront vraisemblablement été transportés pendant les troubles des Pays-Bas : quelques autres de ces manuscrits ont été consumés par l'incendie de la cour, et quelques-uns furent enlevés par les Français lorsqu'ils occupèrent ces pays; mais comme une grande partie de ces derniers vient d'être restituée, il se trouve encore actuellement dans la bibliothèque royale environ cinq cents manuscrits : il y en a peu qui concernent l'histoire : ce sont presque tous des livres de piété, des poésies ou des romans dont plusieurs sont écrits sur vélin et ornés de belles miniatures.

1755, lorsque son excellence le comte de Cobenzl fit transporter les livres qui composaient cette bibliothèque, dans l'endroit où ils sont présentement.

On expédia une commission de bibliothécaire en faveur d'un prêtre nommé Wouters, et on obligea les imprimeurs qui avaient obtenu des octrois pour imprimer des livres, et qui étaient restés en défaut d'en fournir deux exemplaires à la biblothèque royale, d'y remettre ces exemplaires.

Ce prêtre fit l'emplette de plusieurs livres, en s'attachant plus à la quantité qu'à la qualité des ouvrages; mais il ne fit aucun catalogue des livres, ni ne les arrangea point, de sorte que la bibliothèque resta dans le plus grand désordre : ce qui fut cause que le gouvernement lui donna, en 1766, un official du conseil des finances pour adjoint et accorda à celui-ci une gratification annuelle de 280 fl. Cet official a à la vérité formé une espèce de catalogue ou d'inventaire, mais les livres de la bibliothèque sont encore aujourd'hui dans le plus grand dérangement, et plusieurs sont sur le pavé, où ils se gâteront s'ils y restent plus long-temps.

La société littéraire était à peine érigée que les membres exposèrent à feu son excellence le comte de Cobenzl que, sans le secours d'une bibliothèque publique à Bruxelles, il ne serait guère possible d'y exciter le goût des belles-lettres : ce ministre en étant persuadé, se proposait de donner ses soins pour que la bibliothèque royale pût devenir bientôt publique; et, dans le dessein de faire vendre les livres incomplets et inutiles, il avait chargé le secrétaire de la société d'en faire examiner l'inventaire par les membres de la société les plus versés dans la connaissance des livres. Cet examen n'ayant été achevé qu'après la mort de ce ministre, il n'en est rien résulté; mais la société n'en a pas moins in-

moitié et même moins ; mais qu'il faudrait l'astreindre à ne faire aucun achat qu'après avoir soumis la liste des livres qu'il proposera d'acquérir, à l'approbation du ministre plénipotentiaire ou d'une autre personne à désigner, qui pourrait entendre sur la matière l'un des membres de la société littéraire.

Ce que M. le chef et président propose, paraît l'unique parti qu'il y ait à prendre pour former bientôt une bonne bibliothèque. Si cependant le gouvernement n'était pas disposé à faire, dans le moment, toute la dépense qui en résulterait, il semble que cela ne devrait pas empêcher qu'on ne rendît la bibliothèque royale publique. Il y restera, après la vente des livres inutiles et défectueux, environ quatre à six mille volumes, parmi lesquels il y en a de très-rares. On pourra acheter plusieurs bons ouvrages du produit de la vente des livres inutiles, et il est très-apparent que, lorsqu'il y aura une bibliothèque publique, des particuliers y légueront leurs livres ; de sorte que quelque petite que soit la somme que Sa Majesté daignera assigner annuellement à la bibliothèque, il est à espérer qu'au bout de quelques années, on aura une bibliothèque si point nombreuse, au moins très-utile.

On ne peut au reste que soumettre à la considération de Son Altesse le ministre plénipotentiaire, s'il ne conviendrait pas de faire d'abord l'inventaire des livres inutiles, dont on pourrait faire vendre une partie à la suite de la bibliothèque du feu comte Cobenzl. On serait par là à même de pouvoir arranger les autres livres et de rendre la bibliothèque publique au commencement de l'été prochain.

dans un engourdissement fâcheux, et qui, en annonçant à l'Europe littéraire sa chute prochaine, n'a pu que lui faire perdre toute la considération qu'elle s'y était acquise dès les premiers momens de sa naissance.

Il s'agit d'examiner quelles peuvent être les causes d'un changement aussi inattendu, et quels seraient les moyens d'y pourvoir.

Il est certain que tout corps abandonné à lui-même ne saurait se soutenir long-temps dans les termes de sa première institution ; quelque bonnes que soient les règles qu'on lui prescrit, quelque soin que l'on prenne pour en assurer l'exécution, si personne n'y surveille, et n'est muni d'une autorité suffisante pour les faire respecter, il faut de nécessité qu'on s'en écarte, que la confusion s'y mêle, et que par une suite de cette espèce d'anarchie l'établissement croule.

Tel paraît être le cas de la société littéraire des Pays-Bas.

Les membres qui la composèrent dans le principe, avaient été choisis parmi le peu de gens de lettres connus que nous avons dans ces provinces; le règlement qu'on avait adopté pour la discipline interne de cette société, était très-bien rédigé; on tint deux assemblées qui furent présidées, la première, par le chef et président comte de Nény, et la seconde, par feu le ministre plénipotentiaire; on y annonça les programmes des questions que la société était convenue de proposer aux recherches et à la discussion des savans; on distribua des médailles aux auteurs des ouvrages qui avaient été couronnés, et l'on crut même apercevoir par les différentes pièces qui furent soumises au jugement de la société, qu'il y avait encore dans cette contrée, autrefois si féconde en gens de lettres, des parti-

sident soit une personne qui jouisse d'une certaine considération dans le public, soit du chef de sa naissance, ou du chef de ses emplois.

2° Donner à la même société une consistance assurée, au moyen des lettres-patentes à expédier en la forme ordinaire sous le titre d'*académie royale des sciences et belles-lettres*, ou bien simplement de *société littéraire des Pays-Bas*, comme on le trouvera le plus à propos; le titre signifiant peu de chose pourvu que l'établissement même produise de bons effets.

On pourrait objecter à cela, que, vu l'incertitude du succès de cet établissement, il serait prématuré de lui imprimer le sceau de la stabilité; mais il semble que cette considération, qui était fort juste, lorsqu'il s'est agi, il y a quelques années, de former une société littéraire aux Pays-Bas, ne subsiste plus aujourd'hui, qu'il est question d'opter entre l'anéantissement total de cette société, qui ne peut manquer d'arriver bientôt, si on laisse les choses dans l'état où elles sont, et sa conservation, à laquelle on ne parviendra jamais efficacement, si on ne ranime la confiance du public par une preuve sensible de la protection éclairée que Sa Majesté et son gouvernement accordent aux belles-lettres et à ceux qui les cultivent.

Du reste, comme la rédaction du diplôme d'établissement de la société exigera beaucoup de travail et un examen réfléchi, il suffira que, dans la première assemblée qui se tiendra pendant le courant du mois d'octobre prochain, le président soit autorisé à annoncer aux membres de la société, que Sa Majesté a résolu de confirmer cet établissement par des lettres-patentes en forme, dont le président pourrait être chargé de présenter le projet à l'approbation

ont donné à cet objet important; et à peine le bruit s'est-il répandu que l'on s'occupait du projet d'établir une bibliothèque publique, que des particuliers zélés pour l'avancement des lettres, se sont distingués par le don qu'ils ont fait de plusieurs beaux ouvrages à la bibliothèque royale.

Moyennant cela, il est à espérer qu'en peu d'années nous pourrons avoir une bibliothèque choisie : il n'est question dans le moment présent que d'établir un bibliothécaire appliqué et instruit.

Le sieur Des Roches, d'Anvers, aurait sans doute toutes les qualités requises pour remplir cette place avec succès; mais outre que l'acquisition de cet homme ne pourrait qu'être fort coûteuse, il semble qu'il serait plus convenable de confier la direction de la bibliothèque à un des membres de la société résidant à Bruxelles, et j'ai tout lieu de présumer que l'abbé Chevalier dont l'application et le zèle sont connus, s'en chargerait volontiers, au moyen d'une pension de sept à huit cents florins qu'on pourrait assigner sur la dot de l'un ou l'autre des évêchés vacans.

Si S. M. daignait agréer cette proposition, l'établissement d'un bibliothécaire ne serait pas une surcharge pour ses royales finances, et procurerait en même temps à la société littéraire l'avantage de s'assurer un bon sujet, sans être obligée de lui payer, de son propre fonds, qui jusqu'ici n'est pas bien considérable, une pension qu'il est probable que l'abbé Chevalier, en qualité de membre de cette société, se mettra dans le cas de mériter bientôt par son travail.

Bruxelles, 11 septembre 1771.

J. Crumpipen, *chancelier de Brabant.*

tant le produit de la vente des mauvais ou inutiles, qui se trouvent à la bibliothèque royale de Bruxelles, que l'épargne qu'on avait faite sur les 2400 florins assignés par an à la société littéraire.

Votre Majesté ayant daigné me faire connaître expressément, sur mon très-humble rapport du 24 octobre 1768, relatif à l'établissement de cette société littéraire, qu'elle avait vu avec plaisir ma respectueuse proposition à cet égard, sur laquelle elle avait entendu aussi le baron Van Swieten, je balançai d'autant moins d'applaudir aux vues du ministre, par le P. S. ci-joint sous le n° 3°, daté du 14 août de l'année dernière; je lui conseillai en même temps de proposer à Son Altesse Royale d'adresser sur le tout une relation à votre Majesté, et en attendant, je crus pouvoir l'autoriser à employer, de l'agrément du sérénissime duc, à l'emplette de bons livres, l'argent qu'il y destinait.

En conformité de ce que j'avais suggéré au ministre, Son Altesse Royale a traité toute cette matière dans la relation ci-jointe sous n° 4°, datée du 7 avril dernier (1). . . .

. . . .

. . . .

Le détail, que je viens de mettre sous les yeux de votre Majesté ne prouve que trop, à mon très-humble avis, que l'établissement de la société littéraire ne répond pas à l'idée qu'on était en droit de s'en former. Il serait inutile d'examiner si, en s'y prenant différemment que le comte de Cobenzl l'a fait, les vues de votre Majesté à cet égard auraient pu être accomplies, mais il faut partir du point où les choses se trouvent, et dès lors il semble qu'on est réduit

(1) Suit l'analyse de la relation du duc Charles de Lorraine.

assez des circonstances rapportées dans la relation et les pièces dont elle est accompagnée, que ce serait se faire illusion que de se promettre encore un pareil avantage de cet établissement, et l'on est par conséquent réduit, ainsi que je l'ai remarqué, à le laisser crouler entièrement, ou à lui donner une forme dont on puisse espérer plus de succès; et trouvant à tous égards convenable de prendre des mesures efficaces pour cela, j'examinerai sous ce point de vue, celles que Son Altesse Royale propose, sans m'étendre davantage sur la question *an*, que votre Majesté a d'ailleurs daigné décider d'avance affirmativement.

Ad primum.

Expédition des lettres-patentes.

Pareilles lettres sont sans contredit absolument nécessaires pour annoncer au public la stabilité de l'établissement qu'on a en vue. Il paraît assez indifférent de lui donner le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, ou de lui laisser celui de société littéraire. Cependant je préférerais le premier; parce que cet établissement n'ayant pas été goûté sous le simple nom de société littéraire, il se peut que quelque changement à cet égard le fera mieux accueillir, le nom influant souvent beaucoup sur le jugement qu'on porte de la chose même.

Je ne trouve au reste dans le projet de ces lettres-patentes que le seul point de la concession de la noblesse personnelle, que Son Altesse Royale relève également, qui ne soit pas conforme à ce qui est accordé à d'autres académies; mais je pense avec le sérénissime duc que votre Majesté pourrait daigner y consentir, parce que, dans le fait, cet

Ad tertium.

Faveurs à accorder à l'académie.

Le sérénissime duc rejette avec raison la proposition d'attribuer des pensions fixes à un certain nombre d'académiciens, et demande seulement la continuation de la somme de 2400 fl., destinée déjà à la société littéraire actuelle, en observant qu'on pourra toujours donner à des génies supérieurs ou d'une utilité particulière, des encouragemens extraordinaires, soit en leur conférant un bénéfice, un emploi ou même une pension. Je suis d'autant plus de ce sentiment, que, quand même on n'établirait pas d'académie, il ne serait pas moins conforme aux bons principes de gouvernement, d'attirer et de récompenser les gens de lettres par les bienfaits que Son Altesse Royale suggère.

J'adopte aussi la proposition du sérénissime duc, de ne pas rentrer dans les frais que quelques académiciens devront faire pour se rendre aux assemblées de Bruxelles; mais, quant à la distribution de médailles à ceux qui se trouveront présens aux assemblées, il me semble que la dépense de cet article, évaluée à 300 fl. d'Allemagne ou 420 florins argent courant, pourrait, si on l'ajoute à la dotation de l'académie, être employée d'une manière qui attirera à l'académie plus de considération que ces médailles.

En effet, si avec une petite augmentation de cette somme votre Majesté daigne porter la dotation de l'académie de 2400 fl. à 3000 florins argent courant, on sera à même de donner tous les ans 4 gratifications à autant de membres de l'académie, qui se seront particulièrement distingués, et il restera encore 1000 florins pour les autres frais de l'entre-

Je suis donc d'autant plus du très-humble avis que votre Majesté pourrait daigner consentir à ce que Son Altesse Royale propose à ce sujet, qu'on peut remplir les vues du sérénissime duc, avec une dépense très-modique.

En effet, il n'est pas question de construire pour cela de dispendieux bâtimens. Le bâtiment qui contient l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, a été déjà adapté à l'usage qu'on en veut faire au moyen d'une partie de l'épargne faite sur la dotation de la société littéraire; et si votre Majesté daigne agréer les arrangemens que Son Altesse Royale a projetés pour acquérir ce qui y est encore indispensablement nécessaire, il ne restera à payer de ce chef qu'une rente annuelle de 38 $1/2$ florins, qui doit être acquittée par le fonds de l'académie, et le prix d'une chétive maison contiguë au bâtiment de la bibliothèque.

Il ne s'agit pas non plus de former une de ces bibliothèques célèbres par le grand nombre et la rareté des ouvrages qui s'y conservent, mais on veut se borner au simple utile, et, pour cela, on a déjà un certain fonds de bons livres et de manuscrits, qui sera augmenté par le produit de la vente d'ouvrages inutiles.

L'intérêt que paraît prendre la nation à cet établissement, et auquel on doit déjà l'acquisition de plusieurs ouvrages intéressans et de prix, peut faire espérer aussi que des particuliers continueront à enrichir la bibliothèque, et Son Altesse Royale ne demande que d'être autorisée à saisir les occasions qui se présenteront pour acquérir de bons ouvrages à un prix raisonnable.

De mon côté, j'estime respectueusement qu'une petite dépense faite pour un objet pareil, sera très-bien employée, et cette marque des attentions que votre Majesté daigne

tion de 100 écus à un homme qu'on employait à la bibliothèque.

Je soumets néanmoins le tout, avec le plus profond respect, à la souveraine détermination de Votre Sacrée Majesté.

KAUNITZ RITTBERG.

Vienne, le 23 juin 1772.

Dépêche de l'impératrice Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine.

L'Impératrice douairière et Reine,

Monsieur mon très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, par une relation du 7 avril dernier, V. A. R. porte à ma connaissance l'état où se trouve réduite la société littéraire établie depuis trois ans aux Pays-Bas, et les moyens que vous jugez les plus propres pour donner à cet établissement la consistance et l'activité convenables, à quel effet V. A. me propose :

1° D'ériger la société en académie par des lettres-patentes en forme ;

2° D'agréer le projet de règlement que vous me remettez pour la nouvelle académie ;

3° D'accorder à ses membres quelques faveurs par-dessus celles qui seront exprimées dans les lettres-patentes ;

4° De nommer président à l'académie le chancelier de mon conseil de Brabant Crumpipen ;

trouveront présens aux assemblées, j'ai résolu de porter la dotation de l'académie de 2400 florins à 3000, afin que mon gouvernement général soit d'autant plus à même de donner tous les ans quatre gratifications à autant d'académiciens et de faire face aux autres frais de l'académie; 4° le ministre plénipotentiaire qui se trouvera aux Pays-Bas, en sera toujours protecteur, et prendra les ordres de V. A. sur les objets qu'il ne croira pas pouvoir prendre sur lui de décider. Je nomme en même temps président le chancelier actuel de mon conseil en Brabant Crumpipen, sur le pied que V. A. me le propose; 5° j'approuve entièrement l'idée de rendre publique ma bibliothèque de Bruxelles, ainsi que tous les arrangemens que vous avez déjà pris et que vous comptez prendre encore pour adapter le bâtiment où elle se trouve tant à cet usage qu'aux assemblées des académiciens. J'ai vu aussi avec satisfaction que quelques abbés et particuliers se soient empressés d'enrichir la bibliothèque d'ouvrages intéressans et précieux, et j'autorise volontiers V. A. à employer successivement un millier de ducats à l'acquisition des livres que vous jugerez nécessaires pour donner à cet établissement le degré d'utilité qu'on a en vue; j'approuve aussi les emplettes de ce genre que vous avez faites déjà, et la vente des livres inutiles de la bibliothèque pour y substituer, moyennant les deniers qu'on en retirera des ouvrages plus intéressans. Enfin je nomme, conformément à votre proposition, bibliothécaire l'abbé Chevalier, et vous autorise à lui assigner sur mes finances belgiques une pension annuelle de 600 florins argent courant. A tant, etc.

De Vienne, le 26 juin 1772.

MARIE-THÉRÈSE.

LETTRES-PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut; nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, nous avons érigé et institué, comme par les présentes, nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire im-

qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il: en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel.

Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième; paraphé *K. R. vdt.*

(*Signé*) MARIE-THÉRÈSE.

Plus bas était : Par l'Impératrice douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

Nota. Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.

L'académie conserve dans ses archives trois volumes in-folio, où sont inscrits les procès-verbaux ou *protocoles* des séances. La première séance de la société littéraire eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai 1769; la première séance de l'académie impériale et royale fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773, et la compagnie s'assembla, pour la dernière fois, le 21 mai 1794.

MM. Baron De Villenfagne.
Van Hulthem (*Secrétaire.*)
Sentelet.
De Bast.
Isfride Thys.
Cornelissen.
Dewez.
Van Mons.
Kesteloot.
Wauters.
Baron De Geer.
Thiry.
Harbaur.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le duc d'Ursel.
Le prince De Gavre.
Le chevalier De Coninck.
Le Baron Van Tuyl Van Serooskerken Van Zuylen.

M. le président a nommé M. le commandeur de Nieuport et M. Sentelet pour recevoir et introduire à la salle, Son Excellence, M. Repelaer Van Driel, commissaire-général pour l'instruction, les arts et sciences, chargé par Sa Majesté d'installer l'académie et d'ouvrir la séance.

A onze heures, le commissaire-général, conduit par les deux membres nommés ci-dessus, est entré dans la salle.

Tout le monde ayant pris place, Son Excellence a remis à M. le président les deux arrêtés suivans, de Sa Majesté, savoir: celui du 7 mai 1816, par lequel le Roi rétablit l'a-

Nous GUILLAUME, etc.

Vu notre arrêté du 7 mai 1816, n° 90, sur le rétablissement de la ci-devant académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles;

Vu la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, du 27 juin 1816, n° 1617;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Nous approuvons et arrêtons le règlement de l'académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles, tel qu'il se trouve annexé au présent arrêté.

Art. 2. Sont nommés ou confirmés comme membres de l'académie :

MM. Le commandeur de NIEUPORT, ancien membre.
CAELS, » »
F. X. DE BURTIN, » »
LESBROUSSART, » »
Baron DE FELTZ, » »
VAN WYN, » »
VAN SWINDEN, » »
TE WATER, » »
RAEPSAET, conseiller d'état extraordinaire, à Audenaerde.
WYTTENBACH, professeur à Leyden.
Baron DE VILLENFAGNE, à Liége.
LAMBRECHTSEN, à Middelbourg.
VAN HULTHEM, greffier de la 2e chambre des états-généraux à Bruxelles.
BRUGMANS, professeur à Leyden.

Art. 3. Sont nommés :

Président de l'académie, le baron De Feltz.
Comme Secrétaire provisoire, le sieur Van Hulthem.

Art. 4. Le 18 novembre de la présente année est fixé pour la première assemblée. La commission municipale de Bruxelles sera invitée à accorder pour les assemblées de l'académie l'usage d'une des salles de la bibliothèque.

Art. 5. Tous les ans quatre médailles, ainsi que des médailles d'accessit seront mises à la disposition de l'académie, pour être par elle adjugées aux auteurs de mémoires couronnés.

Art. 6. Un subside annuel de 4000 florins sera de plus payé à l'académie pour servir aux frais d'impression, de jetons et autres dépenses, les seuls appointemens du secrétaire exceptés, qui seront réglés ultérieurement, ainsi que les pensions qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle et leurs travaux.

Art. 7. Les anciens membres qui jouissaient de pensions, en obtiendront de nouveau la jouissance, à dater d'aujourd'hui; à cette fin ils s'adresseront à notre commissaire-général de l'instruction des arts et des sciences.

Art. 8. Nous autorisons notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, à payer à l'académie la somme de 4000 florins mentionnée art. 6, à compter du 1er novembre de l'année courante; cette somme sera affectée sur le vingt et unième article du chapitre IX du budget de l'année 1816, et sera portée de même que les

Destinée à faire refleurir les lettres, dont la culture avait peut-être été trop négligée aux Pays-Bas, la nouvelle académie, par ses travaux assidus, par ses recherches multipliées, par la publication d'un grand nombre de mémoires intéressans et précieux, se rendit digne de l'espoir qu'elle avait fait naître.

Aurais-je besoin, Messieurs, de vous rappeler ici les noms des hommes distingués par leurs qualités et leurs talens, qu'elle compta parmi ses membres?

Faudrait-il vous citer cet illustre prélat, le respectable et savant évêque d'Anvers, que je vois au nombre de ses premiers fondateurs; ou cet infatigable écrivain, l'estimable Des Roches, qu'une mort prématurée enleva à ses laborieuses recherches sur l'histoire nationale? Mais ce serait abuser de votre patience que de vous retracer les mérites de ceux dont les noms sont inscrits au temple de mémoire.

Poursuivant ses utiles travaux, l'académie ne les interrompit qu'au moment où le torrent de la révolution, qui engloutissait toutes les institutions religieuses, civiles et littéraires, amena aussi la dissolution de cette société.

Des temps plus calmes ne lui rendirent point l'existence. Il n'entrait point dans les vues de l'homme tout puissant qui voulut tout concentrer, afin que de lui-même, comme d'un point central, partissent les seuls rayons, destinés désormais à éclairer l'obscurité du globe; il n'entrait point dans ses vues, dis-je, de rétablir hors de la capitale du grand empire une société littéraire, faite pour répandre la lumière. C'est à notre auguste souverain qu'était réservée la gloire de cette restauration.

Protecteur éclairé des lettres, la paix, prix des plus

celui de la munificence royale, qui rend à l'existence une institution nationale. Puissent les vœux que nous formons à une si belle époque, pour la prolongation des jours et le bonheur de cette vertueuse princesse, être exaucés, et se répéter de même pendant une longue suite d'années.

M. le président a répondu :

Monsieur !

En rétablissant l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fondée par la grande princesse dont le Roi s'est plu à rappeler l'immortelle mémoire dans son arrêté du 7 mai dernier, et à qui votre Excellence vient de rendre un nouvel hommage, Sa Majesté donne une preuve signalée de la protection qu'elle accorde aux lettres, et de l'amour paternel qu'elle porte aux sujets de son royaume ; quel bienfait du pouvoir souverain, que celui d'institutions littéraires, qui rassemblent et préparent tant de douceurs dans la prospérité, tant de consolations dans l'adversité ! les consolations sont devenues un premier besoin pour la grande majorité des contemporains d'une tempête politique, la plus effroyable dont les annales du monde ont conservé le souvenir ; cette tempête, dont le vandalisme a renversé tant d'institutions de nos pères, a dispersé l'académie, a interrompu ses utiles travaux, au moment même, où elle s'occupait avec le plus de fruit de recherches intéressantes, sur les monumens de l'histoire nationale, sur les sources de la prospérité de la nation.

Votre Excellence ne voit dans cette assemblée qu'un bien petit nombre des membres qui la composaient lors de sa dispersion ; mais elle y retrouve des hommes exercés

la gloire et à la prospérité des peuples dont l'heureuse réunion compose aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, peuples renommés dans tous les âges par la gloire des armes, par les arts, par des découvertes importantes, par d'éclatans succès dans les entreprises commerciales, étendues aux deux pôles, par l'industrie manufacturière, enfin par la perfection dans l'agriculture, source première de toute richesse solide.

Que ne doit-on pas attendre encore d'un tel concours d'activité et de moyens sous le gouvernement d'une dynastie féconde en grands hommes, qui nous offre aujourd'hui, l'heureux accord de toutes les vertus sur le trône ; un Roi consacrant sans relâche sa vie entière aux plus profondes méditations sur les moyens d'accroître la prospérité nationale ; une Reine aimable, dont aujourd'hui même, on célèbre la fête, qui, au milieu des soins touchans qu'elle donne à ses augustes enfans, cultive avec le plus brillant succès l'art précieux de tracer sur la toile, à l'aide du pinceau, les effets que la plume de l'histoire transmet à la postérité ; un jeune héros dont la rare valeur et la précoce expérience n'ont pas peu contribué dans les champs de Waterloo, comme sur les bords de l'Èbre, à fonder et à consolider ce nouvel État, composé de plusieurs peuples réunis, qu'une longue suite d'années avait malheureusement séparés; un prince plus jeune encore, dont l'application assidue aux délibérations du conseil d'état, à l'étude de l'art de la guerre, à la recherche des plus utiles connaissances, promet à la nation, l'accord des talens, de l'homme d'état et du guerrier.

C'est à Richelieu que l'académie française doit son institution ; depuis plus d'un siècle, son éloge se prononce

Les deux membres étant rentrés à la salle, le secrétaire a donné lecture du règlement suivant de l'académie, approuvé par l'arrêté du Roi, du 3 juillet dernier.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Art. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres*.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

Art. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

ART. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

ART. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

ART. 21. Comme il importe que l'académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

ART. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

ART. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance;

démie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année ; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'académie, avant le premier février ; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des séances, comprenant les arrêtés et les décisions relatifs à l'académie, depuis sa réorganisation jusqu'à ce jour.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres, et qu'il y aura trente membres pour la première classe et dix-huit pour la seconde (séances du 13 janvier 1817, du 1er avril 1822 et du 9 mai 1837).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques; et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres.

Les listes seront soumises à l'approbation de l'académie.

Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt-quatre* pour les lettres;

3° L'académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par des commissions spéciales;

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séances du 5 décembre 1829 et du 9 mai 1837).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances;

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

DES SÉANCES.

L'académie adopte la proposition que des billets de convocation soient adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du 6 mai 1834).

Il y a annuellement une séance publique; cette séance a lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'académie par Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne cette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

L'académie a décidé, dans sa séance du 7 octobre 1837, que la salle des séances serait désormais ouverte aux membres, les lundis, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures

l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (séances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fond, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Les mémoires des membres et des correspondans dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs (séance du 8 août 1835).

Le manuscrit d'aucun mémoire de concours ne doit être remis à l'auteur (séance du 7 juillet 1838).

L'académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talens leur inspireraient plus de confiance (séance du 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829 et des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante :

nera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins (séance du 15 décembre 1835).

Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins, auront droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail (séance du 13 janvier 1838).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire une lettre des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

L'académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés, après inventaire, à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les

à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'académie (séance du 13 janvier 1821) (1).

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel, en le portant à 1,200 florins; l'académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1,500 florins continuera à être payé au secrétaire (séance du 13 janvier 1821).

CONCOURS.

Un arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science (séance du 29 juillet 1822).

Il a été résolu que les médailles d'or, présentées comme prix des concours, seraient désormais de la valeur de 600 francs au lieu de 30 ducats (séances du 6 et du 7 mai 1836).

Pendant les huit jours qui précèdent le jugement, les membres auront la faculté de prendre connaissance des mémoires du concours et des rapports des commissaires (séance du 7 mai 1839).

(1) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans, outre le subside de 4,000 florins, quatre médailles d'or pour les concours ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secrétaire s'élevant à 1,500 florins, n'était pas non plus compris dans cette somme ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été mise à exécution.

Le subside annuel alloué à l'académie est actuellement de 25,000 francs.

sans s'inquiéter s'ils ont sous la main les hommes propres à les faire réussir.

D'une autre part, l'homme de mérite qui a conçu de grands projets qu'il se sentirait la force de réaliser, ne trouve pas toujours celle de plier devant des tracasseries administratives, lors même qu'il serait doté le plus largement possible de cette aptitude à la patience que Buffon ne craignait pas de nommer le génie; tel ne fut cependant pas l'état des choses à l'égard du savant dont nous déplorons la perte: placé au contraire dans les circonstances les plus favorables, et secondé par les administrations locales qui lui avaient donné toute leur confiance, il sut avec une rare persévérance organiser et consolider, pendant sa longue carrière, plusieurs grands établissemens scientifiques qui font la gloire et l'orgueil de Harlem, et qui assurent à cette ville le nom le plus honorable dans l'histoire des sciences.

Martin Van Marum naquit à Groningue en 1750; il était issu d'une bonne famille bourgeoise, dont il était le fils unique. Ses parens, qui l'aimaient tendrement, favorisèrent, de tous leurs moyens, son penchant vers les études scientifiques, et l'envoyèrent d'abord à l'école latine, puis à l'université de sa ville natale.

Le jeune Van Marum se sentait particulièrement entraîné par ses goûts vers les sciences naturelles, la botanique et la chimie. Plus tard, il se livra à l'étude de la médecine, dont il désirait faire sa profession; et il eut alors occasion de suivre les cours de P. Camper, auquel il s'attacha bientôt par les liens d'une étroite amitié qui ne se démentit pas un moment jusqu'à la mort de ce célèbre anatomiste. Van Marum avait atteint l'âge de 23 ans, lorsqu'il obtint

déphlogistiquées. Le prix fut remporté par Van Marum, qui devint bientôt après membre de la société. En 1784, il fut même nommé directeur du musée qu'on se proposait d'établir dans l'institution Télérienne, autant pour l'histoire naturelle que pour les instrumens de physique les plus remarquables. On sait que cette institution a pris le nom de son fondateur, homme puissamment riche, qui légua en mourant, à sa ville natale, la plus grande partie de sa fortune pour la création de deux sociétés qui devaient s'occuper, la première de théologie et la seconde des sciences et belles-lettres. Pour ce qui concernait le musée d'histoire naturelle, on crut devoir se borner à la formation d'une collection géologique, parce que déjà la société hollandaise des sciences de Harlem possédait des collections très-remarquables pour les autres branches des sciences naturelles. Van Marum fut ensuite désigné pour être le bibliothécaire de la riche collection de livres que l'on se proposait de réunir.

Les résultats montrèrent successivement combien notre confrère convenait aux différentes fonctions qui lui avaient été confiées. En possession de sommes considérables dont il pouvait disposer, il en fit toujours le meilleur emploi. Il entreprit de nombreux voyages dans les différentes parties de l'Europe pour établir des relations avec les savans étrangers, pour visiter en détail les différens cabinets, surtout ceux de géologie, et pour faire des acquisitions qui devaient enrichir le musée dont il était directeur. C'est ainsi qu'il parvint à réunir et à ranger systématiquement ces belles collections, riches de tant d'objets que l'on doit à sa persévérance et qu'on chercherait vainement ailleurs. Il établit aussi près du musée un laboratoire de chimie, pourvu de nombreux instrumens.

eut de fréquens rapports avec Lavoisier, Monge et Berthollet; et il adopta pleinement les principes des nouvelles théories chimiques, dont il devint ensuite un des premiers et des plus ardens promoteurs dans sa patrie; afin de les répandre davantage, il s'attacha à simplifier les appareils destinés à l'exposition des nouvelles doctrines, et à perfectionner son ingénieux appareil pour la formation de l'eau par la combustion de l'hydrogène. Les résultats de ses travaux à cet égard ont été décrits dans les publications de la société Télérienne.

Dès que la découverte de la pile voltaïque eut été annoncée, Van Marum s'empressa d'en étudier les propriétés; et, en 1802, il publia, dans une *lettre à Volta*, les résultats de ses recherches. Il appela dans cette circonstance l'attention sur la différence d'action de la pile selon que l'on augmente le nombre ou l'étendue des élémens; distinction importante, et qui a fait encore l'objet d'un grand nombre de travaux récens. Notre confrère eut encore l'honneur d'être un des premiers à établir, avec le célèbre Wollaston, les analogies entre la pile voltaïque et la machine électrique, dans le mode d'action de l'électricité, pendant les décompositions; il parvint en effet à séparer les élémens de l'eau, en faisant passer à travers ce fluide de fortes décharges électriques.

Les résultats intéressans qu'il obtint, ne tardèrent pas à être connus et convenablement appréciés par toute l'Europe. Il s'attachait particulièrement à donner un but d'utilité à ses recherches, ainsi, il s'est occupé de l'examen de l'air vicié et des exhalaisons des marais; des secours à porter aux asphyxiés après la submersion; de l'examen des moyens les plus sûrs et les plus prompts pour éteindre

attention, comme l'attestent les renseignemens sur un grand nombre de lieux de croissance qu'il donna dans la flore des Provinces-Unies de Gorter.

A l'époque de la fondation de l'institut des Pays-Bas pour les sciences, les lettres et les beaux-arts, il fit partie du petit nombre des savans nationaux, immédiatement désignés par le roi Louis pour établir les bases de cette grande institution, et pour nommer les membres des différentes classes. Il fut lui-même un des membres les plus actifs de la première classe ; et il assistait assidûment à ses séances, quoiqu'il dût à cet effet se transporter chaque fois à Amsterdam. Il entreprenait avec zèle les travaux les plus pénibles, et ses avis témoignaient de la rectitude et de la perspicacité de son jugement. Les recueils de la classe contiennent plusieurs de ses mémoires.

Van Marum faisait partie de notre académie depuis sa réorganisation ; son nom se trouve compris sur la liste des premiers membres que désignait l'arrêté royal du 3 juillet 1816 ; son éloignement ne lui permit guère de prendre part à nos travaux, qu'il favorisait du reste par sa position et par les fonctions qu'il remplissait dans deux des établissemens les plus importans du royaume. Van Marum appartenait en outre aux corps scientifiques les plus distingués de l'Europe : il était, à l'institut de France, le correspondant le plus ancien de la section de physique dans la classe des sciences; et, à la société royale de Londres, où il avait été nommé en 1798, il se trouvait le seul représentant de son pays; deux savans étrangers seulement dans la liste restreinte des membres étrangers que compte ce corps illustre, étaient plus anciens que lui : le doyen des naturalistes, Blumenbach, le géomètre Lhuillier et le médecin suédois Afzelius.

2° IIIe volume. *Description d'une très-grande machine électrique et des expériences faites par le moyen de cette machine*, 1785.

3° IVe volume. *Première continuation des expériences faites par le moyen de la machine électrique Teylérienne*, 1787.

4° IXe volume. *Seconde continuation des expériences, etc.*, 1795. (A ce mémoire est jointe la description d'une machine électrique construite d'une manière nouvelle et simple, qui se trouve aussi décrite dans le *Journal de Physique*, juin 1791.)

5° X^e volume. *Description de quelques appareils chimiques nouveaux ou perfectionnés*, 1798.

Il y a encore différens opuscules de Van Marum publiés dans le *Journal de Physique*, les *Annales de chimie et de physique* et le journal hollandais *Algemeene kunst en letterbode*. « On a encore de lui *deux mémoires sur l'électricité*, couronnés par la société batave pour la philosophie expérimentale à Rotterdam, dont le premier, qui a M. Van Marwm (Van Marum) seul pour auteur, a été imprimé en 1781, dans le 6e volume des œuvres de cette société; et le second, auquel M. Van Twostwyck (Van Troostwyck) a coopéré, et qui porte les noms réunis de ces deux savans, a paru en 1783, dans le 6e volume; un troisième mémoire, que la même société a couronné, et auquel a également coopéré M. Paets Van Twostwyck, est intitulé : *Sur la nature des exhalaisons nuisibles des marais, lieux d'aisance, hôpitaux, mines, etc., et sur les moyens de les corriger et de secourir les personnes qui en ont été atteintes*, publié en 1787, dans le 8e vol. des œuvres ce cette société. » (*Biographie nouv. des contemp.*, article VAN MARWM.)

A. Q.

de son éducation, et lui donna en peu de temps les premières notions de la grammaire, de l'histoire, des sciences naturelles, des mathématiques, etc., toutes choses absolument neuves pour mon père. Il devint ainsi pour lui un précepteur d'autant mieux en état de diriger l'esprit de son élève, qu'il avait su se l'attacher par sa bonté et son amabilité. Les années que mon père passa dans sa compagnie à Messines furent les plus agréables de sa vie, celles sur lesquelles son souvenir s'est toujours reporté avec le plus de plaisir. Il nous parlait souvent de cette époque si heureuse de son enfance, et jamais sans nous exprimer les sentimens les plus vifs de gratitude et de vénération pour l'excellent prêtre à qui il devait sa première éducation.

» De retour à Ostende, mon père y rencontra un ancien élève de l'école polytechnique, du temps de la création de cette célèbre institution, qui occupait alors la place de professeur de navigation à Ostende. Ce professeur l'engagea à se présenter à l'école polytechnique, et lui proposa de le mettre en état de passer les examens d'admission à cette école. Les difficultés d'une pareille entreprise effrayèrent mon père, et il hésita long-temps avant de se décider à tenter l'épreuve qui lui était offerte. Enfin il se laissa persuader, et commença l'étude des mathématiques sous la direction du professeur qui l'avait engagé à cette étude. Celui-ci le mit, en dix-huit mois de temps, en état d'être reçu élève à l'école polytechnique : mon père y entra en 1805.

» A la fin de sa première année à cette école, il fut désigné pour entrer dans l'artillerie. Cette destination n'ayant pas été accueillie favorablement par ses parens, qui ne voulaient pas le laisser entrer dans l'armée, il fut obligé de quitter l'école, avant d'y avoir terminé ses études, et il

ment, qui ne dura que peu d'années, et finit entièrement quelque temps après le départ de mon père pour Anvers.

» En même temps que l'école de musique, il érigea aussi une école latine, par laquelle il aurait voulu suppléer à l'absence d'un collége à Ostende. L'école latine fut peu suivie, et n'eut qu'une fort courte durée. »

En 1825, l'académie royale de Bruxelles avait remis au concours, pour l'année suivante, l'examen des changemens que la côte d'Anvers à Boulogne avait subis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis la conquête de César jusqu'à nos jours. Belpaire, qui s'était occupé de cette question intéressante, se mit à l'approfondir d'une manière plus spéciale; et, afin de pouvoir entrer avec plus d'assurance dans tous ses détails, il fit plusieurs voyages à pied sur toute l'étendue du littoral qu'il se proposait de décrire; il consigna le résultat de ses observations géologiques et historiques dans un savant mémoire auquel l'académie décerna l'une de ses médailles d'or (1). Dans ce travail, Belpaire commence par décrire l'état des côtes sous la domination des Romains; il entre ensuite dans les détails nécessaires pour établir leur état actuel, fait connaître les causes des changemens survenus, rapporte les preuves qui en établissent la réalité, énumère les inondations qui ont eu lieu successivement et expose ensuite les changemens qu'elles ont produits.

L'académie avait à peine couronné ce mémoire remarquable, que Belpaire, moins content de son travail que ne l'avaient été ses juges, leur communiqua un plan de re-

(1) Ce mémoire est inséré dans le tome VI des mémoires couronnés.

des Pays-Bas, les fonctions temporaires de commissaire pour la ville d'Ostende; et il exerça cet emploi jusqu'au mois de juin 1827.

Sa probité bien reconnue lui attirait chaque jour des témoignages nouveaux de confiance. Pendant les dernières années de son séjour à Ostende, il avait été appelé à faire partie de la régence de cette ville, en qualité de conseiller communal. Au commencement de 1827, il fut nommé à la place de greffier du tribunal de commerce à Anvers. Peu de temps après (en 1828), un arrêté du ministre de l'intérieur le fit entrer dans la direction de l'athénée de la même ville; et au mois de mars 1830, il fut nommé membre de la commission d'instruction publique, et inspecteur des écoles dans la 2e division de l'arrondissement d'Anvers. Il exerça ces dernières fonctions jusqu'à l'époque de la révolution, qui les fit cesser de fait, en donnant à l'enseignement une liberté telle qu'il n'en avait jamais eu jusque-là.

Cependant cette révolution, qui changea tant de fortunes et déplaça tant de personnes, laissa Belpaire à peu près dans la même position; seulement elle lui assura de nouveaux titres à l'estime de ses concitoyens qui lui en donnèrent des preuves en le nommant membre du conseil communal de la ville d'Anvers, dans les premières élections qui eurent lieu. Depuis cette époque, Belpaire fut encore réélu, et il remplit la même charge à peu près sans interruption jusqu'à sa mort. Il prit une grande part aux nombreux travaux d'administration qui occupèrent la régence d'Anvers pendant cette période.

En 1831, parut l'arrêté royal qui créait une commission spéciale pour la rédaction d'un projet de loi sur l'enseignement, et qui désignait en même temps M. Belpaire pour

concentrer tous ses moyens, et former une seule et grande université qui devînt pour la Belgique, non-seulement une source d'enseignement établie sur les bases les plus larges, mais encore un foyer de lumières qui pût jeter quelque éclat sur le pays. Ils avaient jugé convenable de séparer l'enseignement purement scientifique de l'enseignement industriel et des écoles d'application ; et de former, par suite, un grand établissement ou école polytechnique destinée principalement à former des ingénieurs civils, soit pour l'administration publique, soit pour les établissemens industriels, des ingénieurs militaires et des officiers d'artillerie et d'état-major. Ce système ne prévalut malheureusement pas, et l'expérience est venue prouver que les prévisions de la première commission n'étaient que trop fondées. Toutefois on n'a construit jusqu'à présent que le sommet de l'édifice, et les bases qui devraient l'appuyer, manquent encore ; on promet depuis long-temps et l'on attend toujours une loi sur l'enseignement inférieur et l'enseignement moyen, dont l'état de délabrement réagit de la manière la plus fâcheuse sur l'enseignement universitaire.

C'est pendant le cours des conférences de la première commission dont nous avions l'honneur de faire partie, que nous avons surtout pu juger des connaissances solides, du jugement droit, et de la probité de notre confrère. Exempt de toute prévention, en dehors de toute espèce d'influence, il ne s'attachait qu'à rechercher la vérité, et à faire prévaloir ce qui lui semblait bon et utile. Ses scrupules sous ce rapport allaient même quelquefois à un point tel qu'ils auraient pu prêter à la plaisanterie, si la source n'en avait été aussi sacrée. Quand après de longues délibérations, on croyait la question éclaircie ou du moins

imitèrent cet exemple. Notre confrère assistait assez régulièrement à nos séances, il était toujours prêt à seconder nos travaux soit en nous communiquant les résultats de ses recherches, et de ses observations recueillies dans les Flandres et la province d'Anvers, soit en prenant part à l'examen des ouvrages soumis au jugement de l'académie. Il savait apprécier, en homme judicieux, tous les avantages que la Belgique, dans son état actuel, peut retirer des associations scientifiques, surtout pour les recherches locales; il fut l'un des fondateurs de la société royale des sciences, lettres et arts d'Anvers, qui le nomma président du comité des lettres et des sciences. Nous avons tout lieu d'espérer que cette société répondra au but de son institution, et qu'elle nous donnera sur la province d'Anvers les recherches neuves et intéressantes qu'elle est à même de recueillir et qui nous manquent encore : ainsi, nous ne connaissons à peu près rien sur la météorologie de cette province, qui semble exercer une action si directe sur la mortalité de ses habitans; et l'académie a vainement proposé, pendant plusieurs années au concours, une question concernant sa description géologique. C'est par des travaux spéciaux de cette nature que les sociétés provinciales pourraient surtout acquérir des titres incontestables à l'estime des savans.

Dans les derniers temps de sa vie, notre confrère s'occupait de terminer la traduction d'un traité de droit anglais sur les lettres de change, qui est actuellement sous presse; et toujours conséquent avec lui-même, il sacrifiait ainsi son amour-propre et ses loisirs, à l'espoir de se rendre utile. Il avait été aussi l'un des rédacteurs d'une revue judiciaire publiée à Bruxelles, sous le titre d'*Archives de droit et de législation.*

Notice biographique sur M. Jos.-Bas.-Bern. **VAN PRAET,** *conservateur de la bibliothèque royale à Paris, membre de l'Institut de France, correspondant de l'Académie de Bruxelles, etc., né à Bruges, le* 29 *juillet* 1754, *et mort à Paris, le* 5 *février* 1837.

Guy Patin, qui aimait les livres de toute la haine qu'il portait à l'antimoine, a le premier, si je ne m'abuse, mis à la mode le mot *bibliomanie;* pourtant s'il a créé l'expression, il n'a pas inventé la chose, et nous pourrions compter parmi les bibliomanes ou du moins parmi les bibliophiles, des personnages célèbres de l'antiquité et des temps modernes. Quoi qu'il en soit, ce mot exprime de toutes les prédilections la plus innocente; il représente une passion respectable jusque dans ses faiblesses. L'amour des livres (1), j'entends un amour candide, sincère, peut bien avoir ses petits ridicules, sa vanité enfantine, ses frivoles jalousies, mais il semble incompatible avec les sentimens bas, avec les emportemens de la haine, les tourmens de la cupidité. Quand on entre dans une bibliothèque, en présence de tous ces morts dont les uns instruisent par leurs erreurs comme les autres par leur sagesse, l'âme se repose de ses émotions violentes et s'élève à de plus hautes pensées. Si l'on avait besoin de faire l'éloge des livres devant des hommes qui savent si bien s'en servir (2), il suffirait de rappeler les jouis-

(1) Sur l'amour des livres voir notre dissertation publiée dans l'*Annuaire de la Bibl. roy. pour* 1840, et l'introduction aux mémoires du comte d'Oognies, mis au jour par la société des bibliophiles de Mons.

(2) Cette notice a été lue à la séance publique de l'académie du 16 décembre 1839.

Son père Joseph Van Praet était un imprimeur-libraire versé dans l'histoire et la littérature. Il a publié les Fastes du serment de St-Georges (1), ouvrage qui, pour rouler sur un sujet subalterne, n'en renferme pas moins des données précieuses dont notre savant confrère a profité lui-même. Sa veuve continuait encore en 1793 son imprimerie, d'où sortirent alors les procès-verbaux des assemblées du *peuple libre* de Bruges.

La Belgique possédait à l'époque où Van Praet vit le jour plusieurs libraires instruits, tels que Pierre Foppens, Joseph Ermens et J.-B Verdussen. Nélis, dans un mémoire inédit écrit en 1774, disait : « Nous avons suivi avec soin l'ordre » dans lequel ont été formées et complétées beaucoup de » grandes bibliothèques aux Pays-Bas. Tous les bons livres » s'y trouvent jusqu'à la fin du XVIe siècle, et même, dans » plusieurs de ces bibliothèques, jusque vers l'année 1640; » effet des soins et de la *studiosité* de ceux qui *avaient été* » nés et élevés dans ce XVIIe siècle. Mais depuis 1640 » presqu'aucun bon livre ne s'y trouve. »

Malgré l'état de marasme littéraire où languissait la Belgique, il s'en fallait que la bibliologie y fût sans honneur, et les Foppens, les Crassier, les Cano, les Gasparoli, les Rega, les Major, les Azevedo, les Bosch, les Goyers, les Mols, et bien d'autres, seraient là pour me démentir si je soutenais la thèse contraire. Il y a plus, l'année qui suivit la naissance de Van Praet, J.-F. Foppens esquissa une petite satire en latin, restée manuscrite et intitulée *de Bibliomania bel-*

(1) *Jaer-boek der Hoofd-Gilde van Sint-Joris.* Brugge, 1786, in-8°. Jos. Van Praet fut admis dans le serment des arbalétriers de St-Georges en 1772. Un écrivain français, peu familiarisé avec nos mœurs, a pris cette admission pour un titre aristocratique.

cription du tournois, donné à Bruges, vers l'an 1489, par Louis de la Gruthuyse, le magnifique protecteur de Mansion (1); s'occupait des chansons des ducs de Brabant Henri III et Jean I (2) et préparait des publications plus considérables.

Le duc de La Vallière, petit neveu de la femme intéressante dont il portait le nom, avait recueilli la bibliothèque la plus belle et la plus riche qu'aucun particulier eût jamais possédée en France. De son vivant il en avait vendu les doubles jusqu'à trois fois. Quelque temps après sa mort on mit en vente les manuscrits, les éditions rares et les livres imprimés sur grand papier et sur vélin. L'abbé Rive, naguère bibliothécaire du duc, avait désiré être chargé du catalogue, mais la duchesse de Chatillon lui préféra Guillaume Debure l'aîné, cousin germain de l'auteur de la *Bibliographie instructive*, et Van Praet (3). Ce dernier fit la description des manuscrits et éploya en littérature romane une érudition vraiment étonnante, à une époque où cette littérature n'était pas cultivée avec le zèle que l'on met aujourd'hui à dévoiler ses moindres mystères.

(1) *Esprit des Journaux*, octobre 1780; les chansons de Jean I avaient déjà été publiées par Breitinger; celles de Henri III étaient encore inédites.

(2) Ib., janvier 1781.

(3) Leur catalogue parut en 1783 en 3 vol. in-8°. A la fin du 3me doit être ajoutée une table générale des auteurs avec l'*errata*, pp. 1-92 et un supplément, X et 90 pp. Six autres volumes, imprimés en 1788, et soigneusement rédigés par le libraire Nyon, contiennent l'inventaire du reste de la bibliothèque du duc de La Vallière.

Il se trouvait là dans son élément. Les trésors qu'il adorait, ils étaient sous sa main; désormais il lui était permis de les contempler à chaque heure de la journée et de les scruter dans tous leurs détails. Que de fois, plongé dans une délicieuse préoccupation, il oublia, comme ce personnage crayonné par Walter-Scott d'une manière ravissante, qu'il restait suspendu au sommet d'une échelle, à chaque instant menacé d'une de ces chutes dont le naïf Van Hulthem me félicitait un jour, moins touché de ma souffrance que de la cause qui l'avait occasionnée.

La révolution n'interrompit point le labeur assidu de Van Praet. Quand tout s'écroulait autour de lui, il se consolait en considérant que le dépôt auquel il avait consacré ses affections, sa vie, s'enrichissait de quelques-unes de ces ruines. Vers la fin de 1791, le bibliothécaire M. d'Ormesson de Noiseau, le nomma second commis, et son traitement, porté dès lors à deux mille deux cents francs, s'accrut de deux cents autres l'année suivante, lorsque Chamfort, créé administrateur de la bibliothèque nationale, lui fit donner par le ministre Roland, les titres de secrétaire de tout l'établissement et de sous-garde des livres imprimés.

Mais la révolution, par une force irrésistible, ne tarda pas à être entraînée au delà du but. Van Praet, en 1793, resta caché durant deux mois chez M. Théophile Barrois, parent de M. Debure. Au mois de novembre de cette année, on le retrouve cependant sous-garde, secrétaire et trésorier de la bibliothèque, avec un traitement de trois mille francs, fonctions où il sut se maintenir malgré une dénonciation du traducteur Lefebvre de Villebrune, successeur de Chamfort, et qui n'avait pas rougi de l'accuser du double crime d'être belge et de manquer de civisme. La terreur régnait

détonation épouvantable ébranle Paris jusqu'en ses fondemens, et éveille les échos de ses catacombes. On eût dit qu'un volcan long-temps caché venait de faire éruption au centre de cette capitale. Les quinze milliers de salpêtre avaient sauté et avec eux la bibliothèque.

Quel ami des livres n'eût répété la pathétique exclamation de Bossuet : ô nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette affligeante nouvelle : les richesses littéraires de St-Germain sont en danger! elles sont détruites!

Je me trompe ; il y avait à Paris un belge plein d'ardeur pour les lettres. Au premier bruit de l'incendie, il s'élance dans les rues, il est au milieu des flammes, et, grâce à son dévouement, quantité de manuscrits précieux sont sauvés.

Ce service immense était dû à Van Praet revenu à sa place parmi ses livres, aussi tranquillement que si l'échafaud n'avait pas stationné en permanence sur la place de la Révolution, et qui s'appliquait à augmenter le dépôt confié à sa garde, en faisant tourner au profit de la science les spoliations révolutionnaires.

Toutefois la France avait commencé à secouer le joug de ses bourreaux. Lorsque la bibliothèque de St-Germain périt, depuis vingt-deux jours Robespierre avait expié par une mort affreuse des forfaits dont rien ne saurait affaiblir l'horreur, quoiqu'en disent des écrivains amoureux du paradoxe, qui s'amusent à traîner aux gémonies de l'histoire les renommées intactes, essayant, en revanche, l'apologie des plus grands coupables.

En ces jours de contradictions et de contrastes, la philanthropie se montrait à côté des supplices, de nobles vertus

dias qui sent un peu la faculté, mais le passage où Pline le naturaliste déclare qu'il n'est point de si méchant livre qui n'ait son bon côté. Même si j'osais tout dire, j'embrasserais volontiers l'opinion de cet excellent Van Bavière qui ne reconnaissait pas de bouquins, et qui non-seulement aurait voulu posséder tous les livres, mais aurait désiré les réunir plusieurs fois, pour les ranger en même temps par ordre alphabétique, par ordre méthodique, par langues, par nations, par siècles.

La suppression des maisons religieuses et des corporations avait, malgré d'effroyables dilapidations, fait refluer dans la bibliothèque nationale une multitude d'ouvrages précieux. La victoire que Van Praet sut quelquefois diriger par ses judicieux conseils, en accrut encore le nombre.

Aussi que l'on se figure la désolation de notre confrère lorsqu'en 1815, les commissaires des puissances alliées vinrent revendiquer tous ces trophées scientifiques enlevés à leur pays. Malgré la justice de ces réclamations, dont il eut l'adresse de tromper l'exigence, Van Praet fut frappé au cœur. Mais les premiers momens de douleur passés, il s'appliqua à combler les lacunes qui offensaient ses regards, et bientôt il n'eut plus rien à regretter.

Par lui la collection des premiers monumens de l'imprimerie que les Allemands appellent *incunables*, celles des éditions *princeps* et des ouvrages imprimés sur vélin, surpassèrent toutes les merveilles dont le reste du monde pouvait se vanter en ce genre. Il avait commencé de plus un album autographique, et avait rassemblé au bout du rez-de-chaussée, les volumes remarquables par les reliures historiques qui portent la salamandre de François I[er], les chiffres entrelacés de Henri II et de la belle Diane de Poitiers, les

Il est peu d'hommes de lettres parmi ses contemporains qui ne lui aient dû un renseignement précieux ou la solution d'un doute, et qui n'aient eu à se louer de sa politesse et de son infatigable complaisance.

Admis forcément dans la confidence des écrivains du jour, il savait le fort et le faible de leur érudition, et aurait pu faire sur ce chapitre les plus piquantes révélations.

Mais rarement il se permettait des joyeusetés de ce genre; son bonheur était de montrer aux étrangers quelque rareté telle que la première édition d'Eustathe ou de Pline sur vélin. Aux Belges, ses compatriotes, il étalait avec complaisance les impressions de Martin d'Alost, de Jean de Westphalie, de Colard Mansion, le premier volume exécuté par Plantin, à Anvers, le premier volume mis au jour en Belgique avec des planches de cuivre (1).

A la vente de Meerman il avait fait acheter à un prix très-élevé l'exemplaire unique de l'impression attribuée à Jean Briton, calligraphe de Bruges, exemplaire qu'on croyait perdu, et que M. Van Hulthem avait retrouvé derrière des rayons. Il m'écrivit aussitôt pour m'inviter à venir me mettre à genoux devant cette relique. J'arrivai sans tarder à Paris, mais elle se trouvait dans je ne sais quel tiroir, et ce ne fut qu'à mon troisième voyage qu'il parvint à mettre la main dessus et à me la faire voir. Pour m'indemniser il m'avait donné une comédie inédite de Laujon : les *premiers imprimeurs*, me sommant de la faire jouer en Belgique, mais cet essai bibliologique en dialogues n'était plus propre à figurer sur la scène.

La bibliothèque royale de Paris (elle avait repris ce titre

(1) Voy. mes *Archiv. philol.*, I, 50, 51, 52, 53, 54.

néanmoins, dans l'espace de quatorze années, plusieurs ouvrages importans : ses deux catalogues de livres imprimés sur vélin, chefs-d'œuvre de patience et de minutieuse exactitude (1), dont Peignot parlait déjà en 1804 (2) et dont l'auteur avait donné des essais en 1811 et en 1812 (3); des notices sur Colard Mansion (4) et sur Louis de la Gruthuyse (5), sujets qu'il avait déjà traités dans sa jeunesse, et l'inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait en 1373 par Gilles Mallet, avec des notes historiques et critiques (6). Il appartenait à MM. Debure d'être les éditeurs de ces doctes écrits.

Pleine d'estime pour son talent et pour son caractère, l'académie royale de Bruxelles avait tenu à honneur de l'inscrire parmi ses correspondans dès le 8 mai 1822. Plus tardive, l'académie des inscriptions et belles-lettres de l'institut de France ne l'appela dans son sein que le 19 mars 1830, un peu avant la révolution qui changea le gouvernement de la France.

Doué d'une grande indépendance, un peu républicain

(1) 6 tomes en 5 vol. avec le suppl., 1822 et 1828. — 4 vol. 1824, et 1826.

(2) Suppl. au *Dictionn. raisonné de bibliologie*, article VAN PRAET. M. Van Praet avait déjà recueilli alors plus de 2000 notices.

(3) Ce ne furent d'abord qu'une vingtaine de pages in-fol., remplacées huit ans après par un volume du même format, et beaucoup plus considérable, qui ne concernait pourtant que des livres imprimés sur vélin depuis 1457 jusqu'en 1472, car l'ordre chronologique avait été adopté d'abord.

(4) 1829, in-8°.

(5) 1831, in-8°.

(6) 1836, in-8°.

cabinet de lecture et d'une librairie usuelle, on lui gâtait sa bibliothèque.

Il ne pouvait prévoir que M. Villemain ferait bientôt réparation à ses collègues.

Cependant les infirmités qu'il bravait, commençaient à prendre le dessus. Depuis dix-huit mois il était moins assidu à l'institut, moins ponctuel à la bibliothèque ; il avait cessé d'en arpenter prestement les vastes salles, et une machine ingénieuse le remplaçait dans les combles et les galeries supérieures. Enfin il fut obligé de garder le lit, et il expira le 5 février 1837. M. Daunou a prononcé son éloge, le 9 août dernier dans la séance publique de l'académie des inscriptions (1), M. Guigniaud, qui refait la symbolique de Creuzer, s'est assis dans son fauteuil à l'institut, et M. Ch. le Normant lui a succédé à la bibliothèque. Quant aux éditions de Colard Mansion qu'il avait rassemblées, Van Praet les avait léguées partie à la bibliothèque royale, partie à sa ville natale. Sa dernière pensée fut pour son pays. Le 9 juin 1839, ses neveux, MM. Paul Devaux et Jules Van Praet, dignes représentans d'un tel homme, remirent ce précieux dépôt à la régence de Bruges ; le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville, prononcèrent à cette occasion des discours où le mérite du défunt était convenablement apprécié. Le buste de Van Praet, exécuté aux frais du conservatoire de la bibliothèque royale de Paris, et envoyé par lui à la bibliothèque de l'État à Bruxelles, en est aujourd'hui un des principaux ornemens. Le savant bibliographe

(1) Il a été inséré dans la *Revue bibliographique* de M. J. M. Querard, 30 juillet 1829, pp. 211-218.

Académie Royale de Bruxelles.

LE ROI, PROTECTEUR.

MM. Le baron De Stassart, directeur.
De Gerlache, vice-directeur.
Quetelet, secrétaire-perpétuel.

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

MM.	Vrolik, G.; à Amsterdam. . . .	Élu le 3 juillet 1816.
»	Van Mons, J. B.; à Louvain. . .	— id.
»	Kesteloot, J. L.; à Gand. . .	— id.
»	Wauters, P. E.; à Gand. . . .	— id.
»	Le baron de Geer, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht	— id.
»	Thiry, Ch. E. J.; à Bruxelles. . .	— id.
»	D'Omalius, J. J.; à Halloy. . . .	— id.
»	Garnier, J. G.; à Bruxelles. . .	— 7 mai 1818.
»	Quetelet, A.; à Bruxelles. . . .	Élu le 1er février 1820.
»	Dandelin, G.; à Namur.	— 1er avril 1822.

MM.	CHASLES ; à Chartres	Élu le 4 février 1829.
»	CRELLE ; à Berlin	— 5 avril 1834.
»	DE BLAINVILLE ; à Paris	— 7 mai 1838.
»	DECAISNE, Jos.; à Paris	— 15 décem. 1836.
»	DE CANDOLLE ; à Genève	— 5 avril 1834.
»	DE MACEDO ; à Lisbonne	— 15 décem. 1836.
»	ENCKE, J. F.; à Berlin.	— 7 novem. 1829.
»	Le chev. GEOFFROY Saint-Hilaire ; à Paris.	— 5 avril 1834.
»	GERGONNE, F. D.; à Montpellier . .	— 8 mai 1824.
»	GRANVILLE, A. B.; à Londres . . .	— 6 octob. 1827.
»	Le baron de HERDER ; à Dresde . . .	— 8 octob. 1825.
»	HERSCHEL, sir John F.; à Londres. .	— 7 id. 1826.
»	MATTEUCCI, Ch.; à Forli (États de l'église).	— 8 novem. 1834.
»	MOREAU DE JONNÈS, Alexandre ; à Paris.	— 21 mai 1825.
»	NICOLLET	— 23 décem. 1826
»	OCKEN ; à Jéna	— 8 octob. 182
»	PLANA ; à Turin	— 5 avril 1834.
»	L'abbé RANZANI, Camille ; à Bologne.	— 8 mai 1824.
»	SABINE, Édouard ; à Londres. . . .	— 2 février 1828.
»	SCHUMACHER ; à Altona	— 7 novem. 1829.
»	SOUTH, sir James ; à Londres . . .	— 11 nov. 1827.
»	TAYLOR, John	— 1er mars 1828.
»	TIEDEMANN ; à Heidelberg	— 15 déc. 1837.
»	VÈNE ; en France	— 2 février 1824.
»	VILLERMÉ, L. R.; à Paris.	— 31 mars 1827.
»	WURZER ; à Darmstadt.	— id.

Correspondans régnicoles.

MM.	DE KONINCK ; à Liége	Élu le 15 déc. 1836.
»	DEVAUX ; id.	— id.
»	SIMONS ; id.	— 8 mai 1838.
»	VAN BENEDEN ; à Louvain	— 15 décem. 1836.

MM.	De Moléon, J. G. V.; à Paris. . .	Élu le	14 octob. 1823.
»	Jullien, M. A; à Paris.	—	8 mai 1824.
»	Leglay; à Lille	—	5 avril 1833.
»	Lenormand, L. Séb.; à Paris. . .	—	14 octob. 1820.
»	Muller; à Trèves.	—	23 décem. 1822.
»	Wilken; à Berlin.	—	5 avril 1833.
»	Wittenbach; à Trèves.	—	23 décem. 1822.

Correspondans régnicoles.

MM.	Borgnet; à Liége.	Élu le	15 décem. 1836.
»	De Saint-Genois, Jules; à Gand. .	—	7 mai 1838.
»	Gachard; à Bruxelles	—	15 décem. 1837.
»	Moke; à Gand.	—	15 décem. 1837.
»	Schayes; à Bruxelles.	—	7 mai 1838.
»	Van Hasselt, André; à Bruxelles .	—	15 décem. 1837.
»	Van Praet, Jules; à Bruxelles. .	—	5 avril 1833.
»	Vande Weyer, Sylvain; à Londres.	—	10 octob. 1835.
»	Voisin; à Gand	—	15 décem. 1837.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.	Le baron De Keverberg de Kessel; à La Haye	Élu le	3 juillet 1816.
»	Le duc d'Ursel; à Bruxelles. . .	—	id.
»	Le baron Falck; à Bruxelles . . .	—	7 mai 1818.
»	Lampsins; à La Haye.	—	3 juillet 1816.
»	Le baron Vandercappelen; à Utrecht.	—	id.
»	Van Ewyck, D. J.; à Amsterdam. .	—	4 février 1826.
»	Van Gobbelschroy, L.; à Bruxelles.	—	20 août 1825.
»	Le baron Van Tuyll Van Serooskerken Van Zuylen; à Zuylen, près d'Utrecht	—	3 juillet 1816.
»	Walter, J.; à Bruxelles	—	26 novem. 1825.

MM. Ernst, curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden).
» Thys, Sifridus, curé à Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Wyneghem, province d'Anvers).
» Cassel, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand, en 1821).
» Le chevr. De Coninck, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).
» Minkelers, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht, le 4 juillet 1824, à 75 ans).
» Kemper, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 20 juillet 1824).
» Tydeman, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 1er février 1825).
» De Bast, chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand, le 11 avril 1825, à 72 ans).
» Le baron De Villenfagne, d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége, le 23 janvier 1826, à 73 ans).
» Le commandeur De Nieuport (*Ch. François Preud'homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 20 août 1827, à 81 ans).
» Le baron Fourier, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris en 1829).
» Sentelet, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain, en 1830).
» L'abbé Bévy, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 28 juin 1830, à 92 ans).
» Kickx, J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles le 27 mars 1831, à 56 ans).
» Vanderlinden, Pierre Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles, le 5 avril 1831, à 33 ans).
» Raepsaet, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenaerde, le 19 février 1832, à 81 ans).
» Le prince De Gavre, élu *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye, le 2 août 1832).

MM. Frullani, Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence, le 5 mars 1834).

» Courtois, R., élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége, le 14 avril suivant, à l'âge de 29 ans).

» Delmotte, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons, le 7 mars 1836, à 37 ans).

» Ampère, André Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille, le 10 juin 1836).

» Gambart, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris, le 23 juillet 1836).

» Raynouard, François Just. Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy, le 28 octobre 1836).

» Schmerling, élu le 5 avril 1834 (mort à Liége, le 7 novembre 1836).

» Van Praet, élu le 8 mai 1824 (mort à Paris, le 5 février 1837).

» Goethals-Vercruysse, élu le 5 avril 1833 (mort à Courtrai, le 6 septembre 1838).

» Le baron Sylvestre de Sacy, élu le 3 novembre 1834 (mort à Paris, le 21 février 1838).

LISTE

DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES QUI REÇOIVENT LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

LE ROI.

Les membres ordinaires et honoraires de l'académie ainsi que les correspondans régnicoles.

La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Les Ministères de l'intérieur et des affaires-étrangères, de la justice, de la guerre, des finances et des travaux publics.

L'Université de Gand.

— de Liége.

La Société des beaux-arts et de littérature de Gand.

— des arts, lettres et sciences d'Anvers.

— d'émulation de Liége.

La bibliothèque d'Anvers.

— de Bruges.

— de Bruxelles.

— de Louvain.

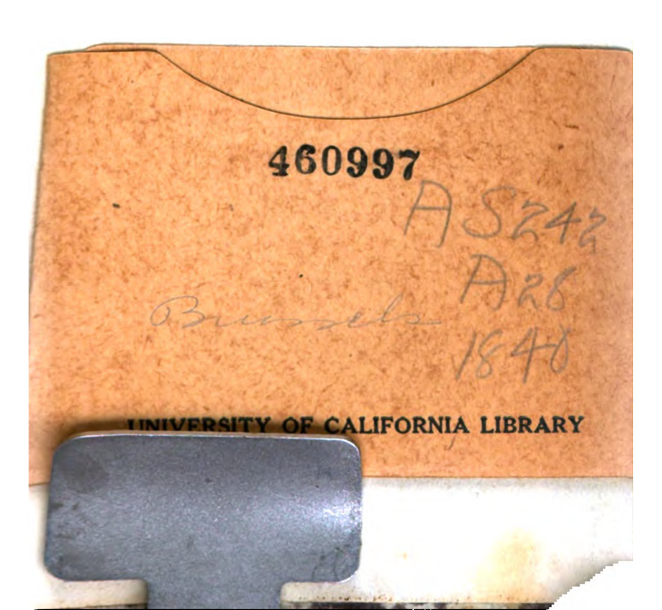
— de Mons.

— de Namur.

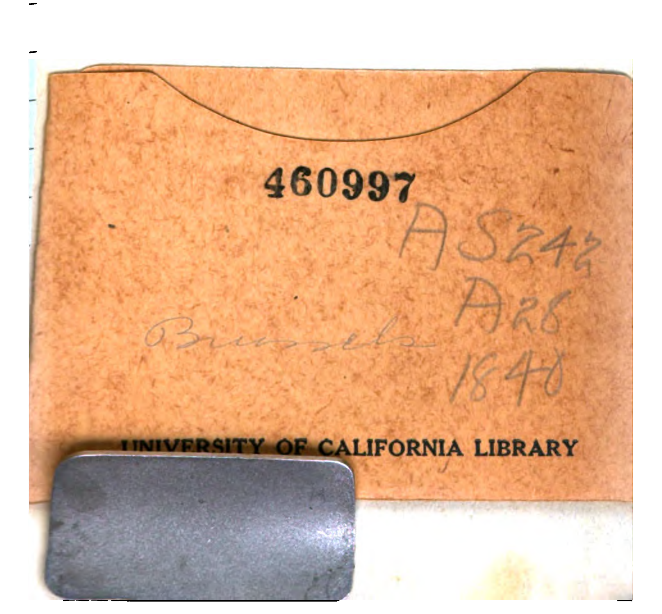
— de Tournay.

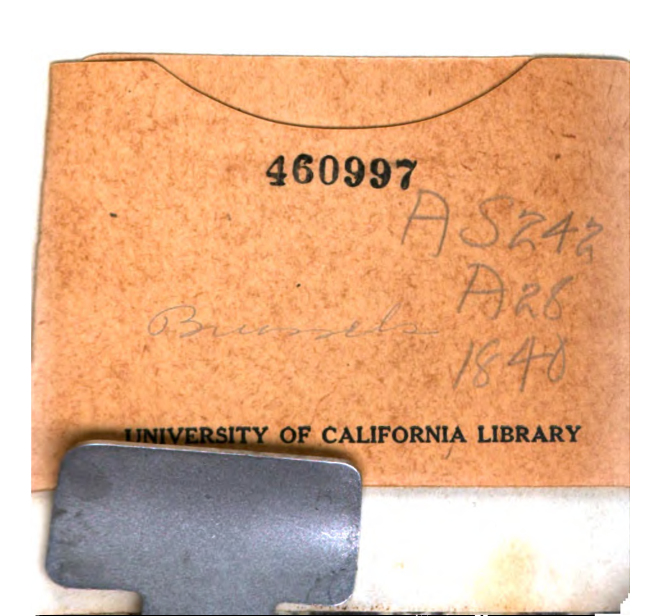
L'Institut de France.

TABLE.



460997
AS242
A26
1848
Brussels
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY


460997
AS242
A28
1840
Brussels
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY



460997
AS242
A26
1840
Brussels
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY